

**Conseil d'établissement
Séance du 11 mars 2025**

Délibération n°2
Portant avis sur le compte financier 2024

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation, et qu'ainsi les opérations budgétaires sont exécutées dans le cadre des autorisations données par le vote des différentes décisions budgétaires,

Considérant que le compte financier présente et analyse le résultat de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, la variation du fonds de roulement ainsi que la situation comptable et financière de CY Cergy Paris Université au 31 décembre 2024,

Considérant que le compte financier 2024 de CY Cergy Paris Université est préalablement soumis pour avis au conseil d'établissement avant son adoption par le conseil de site,

Considérant que le quorum physique requis a été atteint,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 8

Membres absents et non représentés : 11

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 3

Non-participation : 0

Article 1er : Le conseil d'établissement prend acte des éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ❖ 2 136 ETPT dont 1 519 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 617 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- ❖ 220 438 791 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 165 177 351 € en personnel
 - 41 862 173 € en fonctionnement et intervention
 - 13 399 268 € en investissement
- ❖ 219 260 258 € en crédits de paiement dont :
 - 165 233 919 € en personnel
 - 39 885 268 € en fonctionnement et intervention
 - 14 141 072 € en investissement
- ❖ 216 173 883 € de recettes
- ❖ - 3 086 375 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'établissement prend acte des éléments d'exécution comptable suivants :

- ❖ - 2 763 981,35 € de variation de la trésorerie
- ❖ + 1 930 722,97 € de résultat patrimonial
- ❖ + 7 111 424,11 € de capacité d'autofinancement
- ❖ - 3 655 315,08 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur l'affectation du résultat à hauteur de + 1 930 722,97 € et du report à nouveau créditeur à hauteur de 584 330,29 € en réserves.

Article 4 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles ainsi que le rapport du commissaire aux comptes (DELOITTE) suivi de l'annexe aux comptes de l'agent comptable sont joints à la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier : Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 14 mars 2025

Publiée le : 14 mars 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Budget Rectificatif 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Réel 2024							
			Emplois sous plafond Etat										
			En ETPT										
Catégories d'emplois	Nature des emplois												
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	798,00	707,00		666,22				798,00	707,00	0,00	666,22
		CDI	24,00	24,00		21,33				99,00	99,00	0,00	92,51
	Non permanents	CDD	91,00	168,00		198,83				467,00	432,00	0,00	429,13
S/total EC			913,00	899,00	0,00	886,38				1 364,00	1 238,00	0,00	1 187,86
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
			Emplois financés sur ressources propres										
			En ETPT										
			75,00	75,00		71,18				75,00	75,00	0,00	71,18
			376,00	264,00		230,30				451,00	339,00	0,00	301,48
			451,00	339,00	0,00	301,48				1 364,00	1 238,00	0,00	1 187,86
Global													
			521,00	432,00		398,17				521,00	432,00	0,00	398,17
			72,00	58,00		50,86				138,00	124,00	0,00	103,23
			105,00	156,00		183,34				435,00	415,00	0,00	446,34
S/total Biatss			698,00	646,00	0,00	632,37				1 094,00	971,00	0,00	947,74
Totaux			1 611,00	1 545,00	0,00	1 518,75				2 458	2 209	0	2 136
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 662,00	1 662,00		1 662,00				Plafond global des emplois voté par le CA			

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, lors des budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Ce tableau doit être cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget et avec le DPG

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)



TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Compte financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Compte financier 2023		BI 2024		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024		Montants exécutés		Compte financier 2023	BI 2024	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024	Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	156 769 032	156 766 370	175 759 517	175 759 517	170 659 517	170 659 517	165 177 351	165 233 919	189 366 290	193 285 182	193 199 818	193 619 329	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	33 939 777	33 939 777	37 124 182	37 124 182	37 124 182	37 124 182	34 539 993	34 539 993	144 282 254	141 963 495	143 636 510	144 167 164	Subvention pour charges de service public
									300 902	1 590 000	490 000	478 756	Autres financements de l'Etat
									1 444 144	1 300 000	1 526 441	1 526 441	Fiscalité affectée
Fonctionnement	39 277 438	36 219 730	46 660 830	46 455 761	45 242 432	45 152 463	41 862 173	39 885 268	5 086 800	5 109 000	6 107 000	7 356 092	Autres financements publics
									38 252 190	43 322 687	41 439 867	40 090 876	Recettes propres
Intervention													
Investissement	7 987 136	14 488 438	21 633 048	25 328 992	17 088 588	15 526 940	13 399 268	14 141 072	13 860 707	37 592 961	34 253 737	22 554 554	Recettes fléchées*
									1 143 043	3 430 000	3 871 135	1 891 724	Financements de l'Etat fléchés
									12 385 552	28 076 391	26 504 122	18 950 382	Autres financements publics fléchés
									332 113	6 086 570	3 878 480	1 712 448	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	204 033 606	207 474 538	244 053 395	247 544 270	232 990 537	231 338 920	220 438 791	219 260 258	203 226 997	230 878 143	227 453 555	216 173 883	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)									4 247 541	16 666 127	3 885 365	3 086 375	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Compte financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	Compte financier 2023	BI 2024	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024	Montants exécutés		Compte financier 2023	BI 2024	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 247 540,86	16 666 127,00	3 885 365,00	3 086 374,97		0,00	0,00	0,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>										<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>										<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	166 131,08	154 400,00	31 250,00	32 000,00		9 680,40	3 833,40	3 111,28	9 527,32	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	13 764 677,07	15 554 346,66	17 693 032,65	17 685 678,64		17 037 103,32	14 415 307,00	17 423 247,50	16 060 433,99	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	56 847,78		0,00	5 857,48		5 909 298,26		299 850,10	1 975 968,43	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	18 235 196,79	32 374 873,66	21 609 647,65	20 809 911,09		22 956 081,98	14 419 140,40	17 726 208,88	18 045 929,74	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	4 720 885,19	0,00	0,00	0,00		0,00	17 955 733,26	3 883 438,77	2 763 981,35	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>						<i>8 824 534,25</i>	<i>73 399,00</i>	<i>1 894 034,00</i>	<i>4 243 494,75</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>13 545 419,44</i>			<i>1 479 513,40</i>			<i>17 882 334,26</i>	<i>1 989 404,77</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	22 956 081,98	32 374 873,66	21 609 647,65	20 809 911,09		22 956 081,98	32 374 873,66	21 609 647,65	20 809 911,09	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2023		BI 2024		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024		Montants exécutés		PRODUITS	Compte financier 2023		BI 2024		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024		Montants exécutés	
Personnel	157 501 532	175 759 517	170 659 517	165 565 954,03	Subventions de l'Etat	155 340 070	141 963 495	143 636 510	162 116 233,89								
dont charges de pensions civiles*	33 930 777	37 124 182	37 124 182	34 536 131,91	Fiscalité affectée	1 444 144	1 300 000	1 526 441	1 526 441,43								
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 133 798	61 798 603	59 816 621	54 267 454,15	Autres subventions	6 650 035	30 863 739	30 611 737	7 677 415,49								
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	48 140 846	57 905 720	55 071 737	50 444 040,34								
TOTAL DES CHARGES (1)	211 635 330	237 558 120	230 476 138	219 833 408,18	TOTAL DES PRODUITS (2)	211 575 095	232 032 954	230 846 425	221 764 131,15								
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	370 287	1 930 722,97	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	60 235	5 525 166	0	0,00								
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	211 635 330	237 558 120	230 846 425	221 764 131,15	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	211 635 330	237 558 120	230 846 425	221 764 131,15								

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2023	BI 2024	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-) (4))	-60 235	-5 525 166	370 287	1 930 722,97
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 340 618,49	15 342 842	14 664 158	14 507 082,50
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 913 144,70	1 854 559	1 716 021	1 716 020,62
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs			0	18 150,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 435 914,29	8 999 995	8 037 369	7 592 210,74
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	4 931 325	-1 036 878	5 281 055	7 111 424,11

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2023		BI 2024		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024		Montants exécutés		RESSOURCES	Compte financier 2023		BI 2024		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024		Montants exécutés	
Insuffisance d'autofinancement	0	1 036 878,00	0	0,00	Capacité d'autofinancement	4 931 325	0	5 281 055	7 111 424,11								
Investissements	14 790 671	25 328 992	15 526 940	13 339 578,99	Financement de l'Etat par l'Etat	7 173 101	6 009 090	4 000 000	1 275 589,19								
Remboursement des dettes financières	321 900,00	0	29 250	60 000,00	Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	642 210	3 890 052	2 250 124	1 038 773,20								
					Autres ressources	-194 201	150 000	150 000	288 477,41								
TOTAL DES EMPLOIS (5)	15 112 571	26 365 870	15 556 190	13 399 578,99	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 716 835	10 048 142	11 681 179	9 744 263,91								
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 395 737	16 317 728	3 875 011	3 655 315,08								

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2023	BI 2024	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 17/12/2024	Montants exécutés
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-2 395 737	-16 317 728	-3 875 011	-3 655 315,08
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-7 116 622	1 638 004	8 428	-891 333,73
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	4 720 885	-17 955 732	-3 883 439	-2 763 981,35
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	29 770 518	9 718 017	25 895 507	26 115 203,15
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-53 969 016	-42 305 709	-53 960 589	-54 860 350,08
Niveau final de la TRÉSORERIE	83 739 535	52 023 726	79 856 096	80 975 553,23

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 9
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles et programmations
Compte financier 2024
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Exécution Autorisations d'engagement			Exécution Crédits de paiement				Prévision N+1 et suivantes		
		AE consommées années antérieures à N	AE Consommées en N	TOTAL AE consommées	CP consommés années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer	
PFIREANACT	ANR ACT PRO	8 349 785	10 610	770 465	781 074	10 610	746 311	756 920	24 154	7 568 711	7 592 865
PFIREANDEM	ANR Demoes	6 500 000	1 202 769	1 558 665	2 761 435	833 185	1 420 307	2 253 492	507 943	3 738 565	4 246 508
PFIREANEUR	ANR Ecoles Universitaires de Recherche PSGS HCH	8 963 000	2 993 923	772 189	3 766 111	2 985 643	765 124	3 750 767	15 344	5 196 889	5 212 233
PFIREANGEN	ANR CY Generations	20 800 000	647 817	1 329 301	1 977 118	633 717	1 222 827	1 856 544	120 574	18 822 882	18 943 456
PFIREANNCU	ANR Nouveaux Coursus Universitaires CUPS	14 630 000	4 046 997	2 121 861	6 168 858	3 986 479	2 114 049	6 100 527	68 331	8 461 142	8 529 473
PFIREANRHI	ANR hors investissements d'avenir	1 714 794	1 292 258	263 639	1 555 897	1 260 362	273 021	1 533 384	22 514	158 896	181 410
PFIREANRHY	ANR Hybridation	937 000	936 964	0	936 964	923 783	0	923 783	13 181	36	13 217
PFIREANRIE	ANR Initiative Excellence	29 568 000	25 102 523	1 643 142	26 745 665	24 480 790	1 763 470	26 244 260	501 405	2 822 335	3 323 740
PFIRECDCCV	CMQ Campus Versailles	4 431 000	1 986 050	435 288	2 421 338	1 886 274	438 373	2 324 646	96 692	2 009 662	2 106 354
PFIRECMCYB	ANR CMA CYBER	7 004 880	33 587	1 327 054	1 360 641	33 587	1 103 766	1 137 352	223 288	5 644 239	5 867 528
PFIRECMQSE	CMQ Campus Sécurité	3 460 325	913 546	210 847	1 124 393	864 038	44 907	908 945	215 449	2 335 932	2 551 381
PFIRECYSUP	PIA CY SUP (LyLI, Oracclle)	4 755 350	373 917	376 188	750 105	370 729	357 833	728 562	21 543	4 005 245	4 026 788
PFIRECYTRA	PIA CY Tranfer	2 960 000	355 401	150 480	505 881	338 997	143 276	482 274	23 607	2 454 119	2 477 726
PFIREEQPEX	ANR Equipement d'excellence	2 654 100	1 080 850	811 979	1 892 829	1 080 850	810 267	1 891 117	1 712	761 271	762 983
PFIREEUROP	Pia et contrats européens	9 310 347	4 419 220	1 322 162	5 741 381	4 326 268	1 350 416	5 676 683	64 698	3 568 966	3 633 664
PFIREEVOLU	ANR IDEES	7 500 000	913 955	1 426 903	2 340 858	881 532	1 356 376	2 237 907	102 951	5 159 142	5 262 093
PFIREINEX2	ANR Initiative Excellence phase 2 pérenne	29 360 000	4 076 048	7 348 678	11 424 726	3 544 679	6 489 403	10 034 082	1 390 644	17 935 274	19 325 918
PFIREINNOV	PIA innovations	1 713 200	527 495	80 267	607 762	524 366	80 267	604 633	3 129	1 105 438	1 108 567
PFIRELANCE	Plan France Relance R&D	866 704	690 533	153 863	844 396	638 886	192 635	831 521	12 874	22 309	35 183
PFIREMOBIN	Conv mobilité internationale	8 012 530	5 337 040	816 425	6 153 465	5 138 512	847 860	5 986 373	167 093	1 859 065	2 026 157
PFIRESFRIE	ANR SFRI	8 000 000	1 034 106	961 844	1 995 950	1 012 511	935 023	1 947 534	48 416	6 004 050	6 052 466
	Total Contrats de recherche	181 491 015	57 975 607	23 881 240	81 856 847	55 755 795	22 455 511	78 211 306	3 645 541	99 634 168	103 279 709
PFIPPIATR	Patrimoine	137 704 840	50 420 365	5 747 512	56 167 877	25 367 372	6 453 605	31 820 977	24 346 900	81 536 963	105 883 863
PFIPPIHS	Hygiène et sécurité	1 810 000	463 659	1 174 503	1 638 162	461 408	181 121	642 529	995 633	171 838	1 167 471
	Total Programmes pluriannuels d'inv	139 514 840	50 884 024	6 922 015	57 806 039	25 828 781	6 634 726	32 463 506	25 342 533	81 708 801	107 051 334
	Total	321 005 855	108 859 631	30 803 256	139 662 886	81 584 575	29 090 237	110 674 812	28 988 074	181 342 969	210 331 043
	Ss total personnel	98 809 034	35 696 716	14 166 027	49 862 744	35 684 305	14 178 439	49 862 744	0	48 946 290	48 946 290
	Ss total fonctionnement	59 458 615	17 568 642	6 786 194	24 354 836	15 700 603	5 655 747	21 356 351	2 998 485	35 103 778	38 102 264
	Ss total investissement	162 738 207	55 594 273	9 851 034	65 445 307	30 199 667	9 256 051	39 455 718	25 989 589	97 292 900	123 282 489
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		321 005 855	108 859 631	30 803 256	139 662 886	81 584 575	29 090 237	110 674 812	28 988 074	181 342 969	210 331 043

total CP

Tableau 9

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles et programmations

Compte financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				
			Montant	Encaissements des années antérieures à N	Encaissements réalisés en N	Restes à encaisser en N+1 et suivantes	
PFIREANACT	ANR ACT PRO	8 349 785	0	8 349 785	649 562	0	7 700 223
PFIREANDEM	ANR Demoes	6 500 000	0	6 500 000	835 459	1 304 708	4 359 834
PFIREANEUR	ANR Ecoles Universitaires de Recherche PS	8 963 000	0	8 963 000	2 981 112	707 316	5 274 571
PFIREANGEN	ANR CY Generations	20 800 000	0	20 800 000	499 154	894 675	19 406 171
PFIREANNCU	ANR Nouveaux Coursus Universitaires CUPS	14 630 000	0	14 630 000	3 949 802	1 924 405	8 755 794
PFIREANRHI	ANR hors investissements d'avenir	1 714 794	0	1 714 794	947 651	189 770	577 373
PFIREANRHY	ANR Hybridation	937 000	0	937 000	937 000	-36	36
PFIREANRIE	ANR Initiative Excellence	29 568 000	0	29 568 000	25 333 041	1 722 882	2 512 078
PFIRECDCCV	CMQ Campus Versailles	4 431 000	0	4 431 000	2 310 866	175 000	1 945 134
PFIRECMCYB	ANR CMA CYBER	7 004 880	0	7 004 880	0	1 260 878	5 744 002
PFIRECMQSE	CMQ Campus Sécurité	3 460 325	0	3 460 325	931 185	128 297	2 400 843
PFIRECYSUP	PIA CY SUP (LyLI, Oraccle)	4 755 350	0	4 755 350	346 171	275 874	4 133 305
PFIRECYTRA	PIA CY Tranfer	2 960 000	0	2 960 000	585 742	516 000	1 858 258
PFIREEQPEX	ANR Equipement d'excellence	2 654 100	0	2 654 100	1 442 316	400 000	811 784
PFIREEUROP	Pia et contrats européens	9 310 347	0	9 310 347	4 653 002	2 770 544	1 886 801
PFIREEVOLU	ANR IDEES	7 500 000	0	7 500 000	663 882	1 240 135	5 595 983
PFIREINEX2	ANR Initiative Excellence phase 2 pérenne	29 360 000	0	29 360 000	3 532 008	6 091 150	19 736 842
PFIREINNOV	PIA innovations	1 713 200	0	1 713 200	349 960	572 853	790 387
PFIRELANCE	Plan France Relance R&D	866 704	0	866 704	615 943	50 320	200 441
PFIREMOBIN	Conv mobilité internationale	8 012 530	0	8 012 530	5 781 876	267 478	1 963 176
PFIRESFRIE	ANR SFRI	8 000 000	0	8 000 000	1 004 200	849 686	6 146 114
	Total Contrats de recherche	181 491 015	0	181 491 015	58 349 931	21 341 935	101 799 149
PFIPPIPATR	Patrimoine	137 704 840	18 144 770	119 560 070	26 949 471	1 212 619	91 397 980
PFIPPIHS	Hygiène et sécurité	1 810 000	1 810 000				0
	Total Programmes pluriannuels d'inv	139 514 840	19 954 770	119 560 070	26 949 471	1 212 619	91 397 980
	Total	321 005 855	19 954 770	301 051 085	85 299 402	22 554 554	193 197 129

CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil de site de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil de site, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CY CERGY PARIS UNIVERSITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Inventaire physique des actifs mobiliers

En l'absence d'inventaire physique récent des biens mobiliers permettant d'en assurer le rapprochement avec les données comptables, et compte tenu de la procédure actuelle de suivi de ces actifs, nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des valeurs inscrites à ce titre au bilan.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note IV. 3. d. Avances et acomptes reçus qui décrit le traitement retenu pour les intérêts perçus en application de la pérennisation de l'I-SITE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de site, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 mars 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)
EXERCICE 2024

CY CERGY PARIS	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 21.02.2025
Année 2024				Heure 15:22:06
Période 01 à 15				Page 47
ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	50 984 068,43	-43 943 036,90	7 041 031,53	5 684 377,52
Immobilisations corporelles	282 717 522,27	-97 101 087,12	185 616 435,15	186 299 776,00
Terrains	22 364 849,19	-37 958,73	22 326 890,46	22 332 465,69
Constructions	164 596 675,25	-42 107 944,36	122 488 730,89	126 227 121,59
Installations techniques, matériels et outillage	21 547 874,56	-15 844 677,41	5 703 197,15	4 269 412,42
Collections	42 436,75	-10 483,10	31 953,65	31 953,65
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	48 256 680,24	-39 100 023,52	9 156 656,72	8 965 604,64
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	1 975 611,65		1 975 611,65	1 277 086,12
Avances et acomptes sur commandes	23 933 394,63		23 933 394,63	23 196 131,89
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	336 435 007,93	-41 000,00	336 394 007,93	336 403 923,93
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	670 136 598,63	-141 085 124,02	529 051 474,61	528 388 077,45
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	32 897 193,02	-272 217,39	32 624 975,63	28 736 758,10
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	1 742 716,67		1 742 716,67	1 965 775,29
Créances clients et comptes rattachés	30 189 432,98	-272 217,39	29 917 215,59	26 134 165,71
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	28 720,00		28 720,00	97 460,01
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	936 323,37		936 323,37	539 357,09
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	480 976,28		480 976,28	293 447,63
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	33 378 169,30	-272 217,39	33 105 951,91	29 030 205,73
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	1 350 000,00		1 350 000,00	1 350 000,00
Disponibilités	79 630 908,73		79 630 908,73	82 391 205,08
Autres				
TOTAL TRESORERIE	80 980 908,73		80 980 908,73	83 741 205,08
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	784 495 676,66	-141 357 341,41	643 138 335,25	641 159 488,26

CY CERGY PARIS Année 2024 Période 01 à 15	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 21.02.2025 Heure 15:22:06 Page 48
PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus	160 334 166,68	165 612 015,03
Financements de l'actif - Etat	139 747 236,08	143 447 490,24
Financement de l'actif par des tiers	20 586 930,60	22 164 524,79
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	54 947 404,03	55 006 687,28
Report à nouveau	584 330,29	951,67
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 930 722,97	-60 234,92
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	217 796 623,97	220 559 419,06
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	344 962,13	452 748,46
Provisions pour charges	899 718,27	942 200,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 244 680,40	1 394 948,46
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	335 853 156,00	335 883 156,00
TOTAL DETTES FINANCIERES	335 853 156,00	335 883 156,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 510 256,52	8 372 447,86
Dettes fiscales et sociales	5 889 991,18	5 537 400,00
Avances et acomptes reçus	43 349 446,83	37 016 338,39
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	26 276 420,04	28 039 616,31
Produits constatés d'avance	6 212 404,81	4 354 491,68
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	88 238 519,38	83 320 294,24
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	5 355,50	1 670,50
TOTAL TRESORERIE	5 355,50	1 670,50
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	643 138 335,25	641 159 488,26

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2024

CY CERGY PARIS		Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date	21.02.2025
Année 2024			Heure	15:22:52
Période 01 à 14			Page	50
Charges (hors taxes)		Exercice 2024	Exercice 2023	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		573,78	37 301,79	
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme		29 867 806,24	30 828 480,86	
Charges de personnel		163 277 349,27	155 351 226,97	
Salaires, traitements et rémunérations divers		104 376 621,36	98 707 095,89	
Charges sociales		58 076 486,76	55 899 178,14	
Intéressement et participation				
Autres charges de personnel		824 241,15	744 952,94	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		12 155 986,03	11 065 415,46	
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		14 507 082,50	14 340 618,49	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		219 808 797,82	211 623 043,57	
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre		22 630,00	9 400,00	
Transfert aux ménages		22 630,00	9 400,00	
Transferts aux entreprises				
Transferts aux collectivités territoriales				
Transferts aux autres entités				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme				
Dotations aux provisions et dépréciations				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		22 630,00	9 400,00	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		219 831 427,82	211 632 443,57	
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêt				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Pertes de change		1 980,36	1 886,09	
Autres charges financières			1 000,00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		1 980,36	2 886,09	
Impôts sur les sociétés				
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		1 930 722,97		
TOTAL CHARGES		221 764 131,15	211 635 329,66	

CY CERGY PARIS Année 2024 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date 21.02.2025 Heure 15:22:52 Page 51
Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	172 575 592,79	164 521 975,54	
Subventions pour charges de service public	144 088 724,39	144 436 688,92	
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	26 952 631,03	18 641 142,86	
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques			
Dons et legs	7 795,94		
Produits de la fiscalité affectée	1 526 441,43	1 444 143,76	
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	39 875 081,17	37 692 303,24	
Ventes de biens ou prestations de services	38 412 774,12	36 533 891,13	
Produits de cessions d'éléments d'actif	18 150,00	17 533,19	
Autres produits de gestion	1 444 157,05	1 140 878,92	
Production stockée et immobilisée			
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			
<i>Autres produits</i>	9 308 231,36	9 349 058,99	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 716 020,62	1 913 144,70	
Reprises du financement rattaché à un actif	7 592 210,74	7 435 914,29	
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	221 758 905,32	211 563 337,77	
PRODUITS FINANCIERS			
<i>Produits des participations et des prêts</i>	4 117,50	4 106,25	
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		5 000,00	
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>			
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Gains de change</i>	1 108,33	2 650,72	
<i>Autres produits financiers</i>			
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5 225,83	11 756,97	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		60 234,92	
TOTAL PRODUITS	221 764 131,15	211 635 329,66	

ANNEXE AUX COMPTES 2024



Réalisée par Madame Carole DOTTI,

Agent comptable

Table des matières

I.	LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.	EPSCP EXPERIMENTAL EN 2024 VERS UN STATUT GRAND ETABLISSEMENT EN 2025.....	3
2.	NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT	3
a.	Pôle Universitaire d'innovation (PUI).....	3
b.	Projet ASTRO-JOURNEY / Programme ERASMUS	3
c.	Projet NCU « CUPS » – Volet 2 Pôle National de Ressources TEDS	4
3.	LES MESURES DE LA FONCTION PUBLIQUE AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS	4
a.	Revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail.....	4
4.	SCSP – COMP (CONTRAT D'OBJECTIF DE MOYEN ET DE PERFORMANCE)	4
II.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1.	PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION	5
2.	COMPARABILITE DES COMPTES	5
a.	Méthodes de comptabilisation.....	5
b.	Corrections d'erreurs comptabilisées	5
III.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF	5
1.	ACTIF IMMOBILISE	5
a.	Principes.....	5
b.	Immobilisations incorporelles	8
c.	Immobilisations corporelles.....	9
d.	Immobilisations en cours.....	10
e.	Immobilisations financières	10
f.	Amortissements.....	13
2.	CREANCES	14
a.	Créances sur des entités publiques.....	14
b.	Créances clients et comptes rattachés.....	16
c.	Avances et acomptes versés sur commandes.....	18
d.	Créances sur autres débiteurs.....	18
e.	Charges constatées d'avance	20
f.	Dépréciations	20
3.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	20
a.	Valeurs mobilières de placement	20
b.	Disponibilités	21
IV.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF	21
1.	FINANCEMENTS REÇUS	21
a.	Subvention pour Charge de Service Public (SCSP).....	21
b.	Financements externes de l'actif (subventions d'investissement).....	22
2.	PROVISIONS	24

a. Provisions pour litiges	25
b. Provisions du compte épargne temps (CET)	25
3. DETTES.....	25
a. Dettes financières	26
b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	27
c. Les dettes fiscales et sociales	27
d. Avances et acomptes reçus.....	28
e. Autres dettes non financières (comptes d'attente).....	29
f. Produits constatés d'avance	31
4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT	32
a. Réserves (compte 10682000).....	32
b. Report à nouveau (compte 11000000)	32
c. Résultat excédentaire (compte 12000000)	33
d. Informations complémentaires	33
V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	34
1. LES CHARGES.....	36
a. Achats et variations des stocks.....	36
b. Achats de sous-traitance et services extérieurs	38
c. Autres services extérieurs.....	39
d. Impôts, taxes et versements assimilés	41
e. Charges de personnel.....	41
f. Autres charges de gestion.....	42
g. Charges financières	43
h. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	43
2. LES PRODUITS.....	44
a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises	44
b. Subventions.....	45
c. Autres produits de gestion courante	47
d. Produits financiers	48
e. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	48
VI. EFFECTIFS.....	48

I. LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. EPSCP EXPERIMENTAL EN 2024 VERS UN STATUT GRAND ETABLISSEMENT EN 2025

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) Expérimental, depuis sa création en 2020, CY Cergy Paris Université atteint une étape stratégique de son développement avec la fin de son statut d'expérimentation et l'obtention, début 2025, du statut de grand établissement. Cette transition permettra à l'université de renforcer ses missions en matière de formation, de recherche et d'innovation et de consolider son impact et ses capacités d'action, tant au niveau national qu'international.

2024 a permis de finaliser les démarches afférentes à la sortie d'expérimentation et de conforter la mise en œuvre des projets existants.

2. NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT

a. Pôle Universitaire d'innovation (PUI)

CY Cergy Paris Université, à travers CY Transfer, a été labellisée au nom de CY Alliance et en collaboration avec trois membres fondateurs (le CNRS, le CEREMA et la SATT ERGANE0). Financés dans le cadre du programme France 2030, les PUI ont pour objectif d'accélérer les dynamiques territoriales d'innovation, de la recherche partenariale à la création d'entreprise notamment, à travers des start-ups deep tech.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche nous a accordé une subvention pour charge de service public de 160 000 €, reçue en juillet 2023, pour la structuration du pôle universitaire d'innovation, correspondant à la phase d'amorçage. Le 28 février 2024, une convention tripartite attributive d'aide a été signée. Le programme se termine le 14 mars 2028 avec une subvention totale de 2 340 000 € allouée à sa réalisation. Ce financement sera réparti en trois versements (T0 ; T0 + 24 mois ; T0 + 48 mois) par nos deux partenaires financiers, BPI France et l'ANR.

En avril 2024, nous avons reçu, conformément à la première échéance après la signature du contrat, un virement de 810 860 €, ce qui représente 40 % du financement alloué par BPI France. Nous sommes maintenant en attente du versement correspondant à la contribution de l'ANR, s'élevant à 125 140 €. Ce programme est enregistré comptablement, en tant qu'opération pour compte de tiers OPCT (non budgétaire) exclusivement sur la partie reversée aux établissements partenaires, soit 420 000 €. En ce qui concerne la partie qui revient à CY Cergy Paris Université, cette dernière est suivie tant sur le plan comptable que budgétaire.

b. Projet ASTRO-JOURNEY / Programme ERASMUS

Le projet Astro-Journeys vise à favoriser l'innovation pédagogique à travers l'intersection de l'astronomie, du développement de programmes avancés et de la technologie de l'IA (Intelligence Artificielle), créant ainsi une nouvelle approche de l'enseignement scientifique à travers l'Europe. Subvention totale : 400 000 € dont 320 500 € seront gérés en opérations pour compte de tiers pour la partie reversement auprès de nos 8 partenaires.

Nous avons reçu la 1ère échéance de 160 000 € dont 128 200 € seront gérés en OPCT et pour laquelle nous allons procéder aux premiers reversements sur 2024 à hauteur du même montant.

c. Projet NCU « CUPS » – Volet 2 Pôle National de Ressources TEDS

CY Cergy Paris Université porte, à travers CY Sup, le projet PIA Nouveaux Coursus Universitaires (NCU) « CUPS » pour le compte des établissements membres de CY Alliance. Ce projet financé par l'ANR a fait l'objet du contrat attributif d'aide N°ANR-17-NCUN-0016 entre CY Cergy Paris Université et l'ANR. Dans le cadre de la généralisation de la formation de tous les étudiants de premier cycle à un socle commun de compétences en matière de Transition Écologique et de Développement Soutenable (TEDS), l'ANR a décidé de soutenir un nouveau projet avec le reliquat des fonds NCU à sa disposition. Ce projet est porté par le Learning Planet Institute (LPI - partenaire de CY Alliance) et l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED).

Afin d'en simplifier la mise en œuvre opérationnelle, l'ANR a sollicité CY pour que ce nouveau projet intègre le conventionnement en cours dans le cadre du contrat attributif d'aide N°ANR-17-NCUN-0016. Pour y parvenir, le projet NCU actuellement porté par CY se verra réorganisé en 2 volets : le volet « CUPS », correspondant à l'actuel projet NCU porté par CY pour les membres de CY Alliance, et le volet « TEDS » qui sera opérationnellement porté par CY mais mis en œuvre par le LPI et l'UVED.

Une dotation de 8 000 000 € (versement d'une avance de 2 000 000 € sur 4 ans) est prévue à la notification, qui sera traitée comptablement, en opération pour compte de tiers (non budgétaire) pour permettre le reversement de la quote-part de l'aide aux établissements partenaires. Le premier versement a été reçu le 24 décembre 2024.

3. LES MESURES DE LA FONCTION PUBLIQUE AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS

a. Revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail

Selon l'arrêté du 3 avril 2024 relatif au montant plafond du « forfait télétravail » pour l'année 2024 et par dérogation à l'article 1er de l'arrêté du 26 août 2021, le montant de l'indemnisation des jours de télétravail effectués (forfait télétravail) est fixé à 282,24 € (au lieu de 253,44 €). Cette augmentation de 28,80 € correspond à 10 jours supplémentaires indemnifiables.

4. SCSP – COMP (CONTRAT D'OBJECTIF DE MOYEN ET DE PERFORMANCE)

Ces contrats remplacent progressivement le Dialogue stratégique de gestion qui existait jusqu'alors entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et introduisent un suivi de la performance des établissements sur la poursuite d'objectifs stratégiques partagés par le ministère et l'établissement.

Il y a 6 objectifs. Les 5 premiers sont fixés par le ministère :

- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution ;
- le bien-être et la réussite des étudiants : santé, diversité, inclusion, accompagnements à la réussite ;
- le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international ;
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions ;
- l'optimisation de la gestion et du pilotage de l'établissement.

Le 6^{ème} est l'objectif de l'établissement, le thème est donc spécifique à chaque établissement. Pour CY, le projet était la préparation à la création d'une faculté de médecine.

Le Conseil d'Établissement a voté le 9 janvier 2024, les grandes lignes sur la base desquelles le projet de COMP a été rédigé et envoyé à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion

professionnelle (DGESIP). A l'issue des échanges, la DGESIP a adressé le COMP qui reprend l'essentiel du projet initial à une différence majeure près que l'objectif « établissement » n'y figure plus et n'a pas fait l'objet d'une discussion avec la présidence de CY.

Le COMP est conclu pour une durée de trois ans (2024 – 2026). Le montant programmé est de 3 136 000 € sur cette période. Les versements s'effectueront sur la base :

- d'une avance de 50 % en 2024 que nous avons reçu : 1 568 000 € (notification SCSP)
- d'un complément de 30 % en 2025 soit 940 800 €
- d'un solde de 20 % en 2026 soit 627 200 €.

Pour rappel, le versement est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées. En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant sera ajusté.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est mis en application depuis 1er janvier 2020, date de création de CY Cergy Paris Université.
- L'arrêté du 19 juillet 2023 modifiant le recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est applicable aux états financiers.
- L'instruction comptable commune parue au BOFIP du 19 décembre 2023, sous la référence BOFIP-GCP-23-0047, a été appliquée à compter du 1er janvier 2024 dans le système d'information financier, analytique et comptable (SIFAC).

Les comptes ont été établis conformément aux règles et procédures en vigueur.

2. COMPARABILITE DES COMPTES

a. Méthodes de comptabilisation

Pas de changement de méthode de comptabilisation.

b. Corrections d'erreurs comptabilisées

Pas de corrections d'erreurs comptabilisées en 2024.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF

1. ACTIF IMMOBILISE

a. Principes

Les critères permettant de déterminer l'enregistrement des immobilisations sont les suivants :

- les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'établissement,
- les biens de toute nature, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, affectés à l'établissement ou acquis par lui, non en vue d'être consommés dans l'année, transformés ou cédés, mais pour être conservés d'une manière durable par l'établissement en vue de l'accomplissement de sa mission.

C'est donc le double critère de la fonction du bien acquis et de la durée d'utilisation qui permet de distinguer les acquisitions d'immobilisations des charges de fonctionnement.

Aussi, la création de CY Cergy Paris Université a nécessité le vote en conseil d'établissement le 26 mai 2020 :

- du seuil d'activation des immobilisations à 800 € HT pour l'année 2020,
- de la durée des amortissements selon la nature,
- de l'adoption du mode de calcul d'amortissement linéaire avec calcul au prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien,
- d'autoriser à titre dérogatoire, l'inscription de durées d'amortissement différentes pour tenir compte des modalités de financement spécifiques et des durées contractuelles, essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil de site du 15 décembre 2020, le seuil unitaire à partir duquel un bien acquis durablement par l'établissement est comptabilisé en immobilisation a été ramené à 500 € hors taxes, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Les immobilisations sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'établissement et sont comptabilisées conformément aux prescriptions suivantes :

- les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les biens acquis à titre gratuit, reçus en dotation sont comptabilisés à leur valeur vénale, sur la base des évaluations communiquées par la Direction de l'Immobilier de l'Etat ou par le donateur.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est déterminé par l'addition des éléments suivants :

- le prix d'achat,
- les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, ainsi que les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Concernant l'amortissement des immobilisations, le paramétrage choisi lors de la création de CY Cergy Paris Université a été :

- l'amortissement linéaire au prorata temporis (le bien est amorti dès le jour de sa mise en service) ;
- les bâtiments remis en dotation sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 30 ans. Ces amortissements, conformément à l'instruction comptable commune, sont neutralisés par la comptabilisation d'un produit exceptionnel à due concurrence ;
- l'Université n'a pas appliqué la méthode de comptabilisation par composants sur ses actifs immobiliers, détenus en propre ou remis en dotation.

Comptes	Rubriques	31/12/2023	Augmentations		Diminutions			31/12/2024	De 2023 à 2024
			Par virement de poste	Acquisitions / mises à disposition / avances	Par virement de poste	Cessions / Mises au rebut	Récupérations (avances, capital, prêt 1% logement)		
201	Frais d'établissement	0,00							
203	Frais de recherche et développement	5 955 362,61						5 955 362,61	0,00%
205	Concessions, brevets, licences	41 278 986,78		837 404,09				42 116 390,87	2,03%
208	Autres immobilisations incorporelles	349 277,06						349 277,06	0,00%
23	Logiciels créés en cours	73 885,48						73 885,48	100,00%
237	Avances sur immos incorporelles	0,00						0,00	100,00%
	Immobilisations incorporelles	47 657 511,93	0,00	837 404,09	0,00	0,00	0,00	48 494 916,02	1,76%
211	Terrains	22 309 058,04						22 309 058,04	0,00%
212	Aménagement de terrains	55 791,15						55 791,15	0,00%
213	Constructions agencements bâtiments	160 100 445,76	910 279,31	1 641 555,73				162 638 060,11	1,59%
214	Constr. sol d'autrui	1 944 394,45						1 944 394,45	0,00%
215	Installations techniques et matériels	19 003 215,44	9 340,75	2 549 539,06		-14 220,69		21 547 874,56	13,39%
216	Collections	42 436,75						42 436,75	0,00%
218	Agencements, mat. Informatique, mobiliers,	44 766 024,18	489 262,97	3 290 457,87		-289 064,78		48 256 680,24	7,80%
23	Installations générales aménag. agenc. constr	24 473 218,01		5 358 700,24	-1 408 883,03		-24 876,53	28 398 158,69	16,04%
	Immobilisations corporelles	272 694 583,78	1 408 883,03	12 840 252,90	-1 408 883,03	-303 285,47	-24 876,53	285 206 674,68	4,59%
Comptes	Rubriques	31/12/2023	Augmentations		Diminutions			31/12/2024	De 2023 à 2024
				Dotation non consommable / Versement capital / prêts au personnel / dépôt de garantie			Réduction capital, rembours prêt au personnel rembours 1% logement)		
26	Participations et créances rattachées	183 594,30						183 594,30	0,00%
27	Autres immobilisations financières	336 261 329,63		2 000,00			-11 916,00	336 251 413,63	0,00%
	Participations et autres Immobilisations financières	336 444 923,93		2 000,00	0,00	0,00	-11 916,00	336 435 007,93	0,00%
	Total immobilisations	656 797 019,64	1 408 883,03	13 679 656,99	-1 408 883,03	-303 285,47	-36 792,53	670 136 598,63	2,03%
				15 088 540,02		-1 748 961,03			
	Mouvements de l'année				13 339 578,99				

Le montant total des acquisitions 2024 s'élevé à 13 679 656,99 € soit une baisse de 10 % par rapport à 2023 (15 088 019,38 €).

Augmentations

Comptes 20* / 21* / 23*

« Acquisitions » : nouveaux biens acquis en 2024, qualifiés d'immobilisations et rentrant ainsi dans l'inventaire comptable

Comptes 23*

- « Par virement de poste » : il s'agit d'entrée de biens identifiés comme des immobilisations en cours, les travaux n'étant pas terminés ou les biens non mis en service
- « Avances » : avances versées dans le cadre d'un marché public.

Comptes 27*

- Accord Prêt au personnel
- Dépôt de garantie

Réductions

Comptes 20* / 21*

« Cessions – mises au rebut » : sorties des biens (cessions, mises au rebut, vols, dons...) de l'inventaire comptable.

Des sorties de biens ont fait l'objet :

D'une décision du Président n°24-046 à hauteur de 303 285,47 €, comme l'y autorise les administrateurs selon la délibération du conseil de site du 15 février 2022 portant modification de la délégation de pouvoir du Conseil de site au président de CY Cergy Paris Université. Pour rappel, il s'agit des biens totalement amortis (valeur nette comptable = 0 €) ou dont la valeur nette comptable est inférieure à 100 000 €, quel que soit le montant d'acquisition, pour les raisons ci-après : mises au rebut, matériels non trouvés, ventes, dons et en cas de vol, attesté par un dépôt de plainte.

Il s'agit en grande majorité d'ordinateurs portables qui ont fait pour certains l'objet d'une vente. A ce titre, la vente desdits ordinateurs portables a généré un titre de recettes pour un montant total de 18 350 €.

Comptes 23*

- « Par virement de poste » : il s'agit des immobilisations en cours qui sont transférées en immobilisations incorporelles ou corporelles selon la nature de la dépense car les travaux sont terminés ou les biens mis en service, ainsi, le début de l'amortissement peut commencer.
- « Avances » : récupérations des avances lors du traitement de la facture finale

En 2024, cela représente 24 876,53 € :

- Marché diffractomètre à rayons X : 10 197,84 €
- Marché maintenance multi technique des installations des bâtiments : 6 072,41 €
- Marché microscope angle de Brewster : 5 295,78 €
- Marché lampe UV pour la photoémission : 3 310,50 €

Comptes 26*

Pas de mouvements en 2024

Comptes 27*

- Prêt au personnel : remboursement se traduisant par l'émission d'une facture client afin que l'agent puisse nous régler. Un échéancier est prévu en accord avec l'agent.
- Prêt 1% logement : l'EISTI, association au statut privé employant 50 salariés et plus avait l'obligation de consacrer chaque année un % de leur masse salariale à la participation à l'effort de construction auprès d'Action Logement Services.

b. Immobilisations incorporelles

Les durées d'amortissement fixées par le Conseil d'établissement dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég.Immob.	Libellé	Durée
205	AE000001	Logiciels	3 ans
203	AC000001	Autres droits/brevets/licences	5 ans
208	AH000001	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Liste non exhaustive des immobilisations incorporelles de 2024

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
205*	Evolution de la solution WIFI	557 075,70
	Solution BPM - Fr : SIATEL	224 071,05
	Mise en place d'un outil de gestion de la relation client	44 241,60

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale.

Les durées d'amortissement, fixées par le Conseil d'établissement, dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég.Immob.	Libellé	Durée
21117000	BA000001	Terrains nus acquis	10 ans
21155600	BA000010	Terrains bâtis-ens immo admin et com màd	10 ans
21217000	BB000002	Agencements terrains nus acquis	10 ans
21227000	BB000005	Agencements terrains aménagés acquis	10 ans
21315600	BO000004	Construction bâtiment admin/com màd	30 ans
21315700	BO000005	Construction bâtiment admin/com acquis	30 ans
21318000	BO000007	Construction autres bâtiments	30 ans
21355600	BO000004	Construction bâtiment admin/com màd	30 ans
21355700	BO000012	Constuction agencement bâtiments admin acquis	30 ans
21358000	BO000014	Construction agencement autres ens immo	20 ans
21455600	BD000011	Construction sol autrui agencements admin màd	20 ans
21511700	BE000002	Installations complexes acquis sol propre	8 ans
21511800	BE000003	Installations complexes autres sol propre	10 ans
21547000	BE000015	Matériel acquis	8 ans
21548000	BE000016	Matériel autre	8 ans
21557000	BE000018	Outillage acquis	5 ans
21567000	BE000021	Matériel d'enseignement acquis	8 ans
21568000	BE000022	Matériel d'enseignement autre	8 ans
21577000	BE000025	Agencements et aménag mat & outil acquis	10 ans
21600000	BF000001	Collections	Non amortissable
21816000	BH000001	Install générales, agncts, aménagements divers màd	5 ans
21817000	BH000002	Install générales, agncts, aménagements divers acquis	5 ans
21827000	BH000005	Matériel de transport acquis	8 ans
21831700	BH000008	Matériel de bureau acquis	8 ans
21832700	BH000011	Matériel informatique acquis	3 ans
21832800	BH000012	Matériel informatique autre	3 ans
21847000	BH000014	Mobilier acquis	15 ans
21860000	BH000016	Emballages récupérables	5 ans
21887000	BH000018	Matériels divers acquis	5 ans
21888000	BH000019	Matériels divers autres	3 ans

La procédure de suivi des inventaires physiques des biens mobiliers n'ayant pas encore été mise en place, il n'est pas possible, à ce stade, de s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité des actifs mobiliers figurant à l'actif du bilan (mis à part le matériel informatique géré par la Direction du Numérique).

Les immobilisations sont comptabilisées dans l'inventaire, dès la saisie du service fait certifié par les services de l'ordonnateur, qui correspond à la mise en service des biens.

Après vérification des dépenses en investissement, les fiches d'inventaire sont créées par les services de l'Agent comptable de manière à pouvoir effectuer, mensuellement, le calcul des amortissements et éventuellement des reprises sur quote-part.

Liste non exhaustive des immobilisations corporelles 2024

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
213*	Révision des menuiseries extérieures - Fr : SPAL	211 248,00
	Acquisition de serrures électroniques - Fr : SALTO	97 309,80
	Travaux de peinture et de revêtement de sols - Fr : MONTI	270 692,71
	Travaux de cablages courants forts force et lumière - Fr : BALAS	133 038,21
	Travaux de CVC et ECL Sarcelles et Neuville - Fr : TBES	86 836,74
	Travaux d'étanchéité des toitures terrasse Neuville - Fr : EZEL	45 915,67
	Remplacement du SSI et du SSS Gennevilliers - Fr : SAVPRO	42 717,07
	MOE Aménagement cafétéria Gennevilliers - Fr : B+C ARCHITECTES	63 397,56
	AMO pour élaboration de SPSI - FR : BLUEBIRD IMMOBILIER	23 115,75

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
215*	Vibromètre - FR : POLYTEC	480 624,00
	Caméra Goniométrie Hyperspectrale 3D - FR : LASER 2000	253 000,00
	Diffractionmètre à rayons X - FR : BRUKER France	154 964,00
	Simulation temps réel de systèmes énergétiques - FR : OPAL-RT EUROPE	249 160,93
	Appareil d'imagerie acoustique - FR : NORSONIC	90 000,00
	Maquette d'étude installation géothermique de surface - FR : GSDE	72 862,80
	Lampe UV pour la photoémission - FR : SPECS SURFACE NANO ANALYSIS	66 210,00
	Appareil de caractérisation de la porosité - FR : MICROMERITRICS France	90 602,89

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
218*	Autocommutateurs téléphoniques StMartin/Neuville - FR : MEDIA COM	180 028,80
	Installation et configuration de vidéoprojecteurs - Amphithéâtre Pau - FR : VIDELIO	151 810,09
	Installation et configuration de vidéoprojecteurs - Amphithéâtre Larousse Cergy - FR : VIDELIO	106 091,50
	Installation et configuration de vidéoprojecteurs - Amphithéâtre Lwoff Cergy - FR : VIDELIO	96 935,50
	Installation et configuration de vidéoprojecteurs - Salle du conseil Les Chênes Cergy - FR : VIDELIO	51 962,54
	Installation et configuration de vidéoprojecteurs - Salle de cours Gennevilliers INSPE - FR : VIDELIO	43 866,60
	12 machines musculation SUAPS - FR : PANATTA France	47 880,00
	Nouveau serveur Recherche - FR : HEWLETT-PACKARD	70 495,46
	Rénovation mobilier amphithéâtre Planiol Cergy - FR : SIGNATURE F	99 780,28
	600 PC portables et accessoires - FR : HP France (un exemple de commande)	568 984,51
	44 ordinateurs fixes - FR : HP France	31 324,28
	120 PC portables et accessoires - FR : HP France (un exemple de commande)	94 043,80
	Équipement réseau analyseur de câbles - FR : DISTRAME	15 578,45
	Maintenance des EPI - hors dsite de pau	24 652,86

d. Immobilisations en cours

Les « immobilisations en cours » ont pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées. Lorsque les travaux sont confiés à des tiers, et selon les termes prévus dans l'acte d'engagement (marché public), ces immobilisations en cours basculeront, lors de la fin des travaux ou de la mise en service, en immobilisations corporelles ou incorporelles selon la nature.

Les comptes 237 et 238 représentent les avances versées sur commandes d'immobilisations. Elles sont récupérées quand le montant des prestations exécutées atteint 65% du montant TTC du marché.

Liste non exhaustive des immobilisations en cours et avances 2024

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
23130000	MOE Suivi travaux remplacement SSI Neuville et MIR Neuville	176 509,50
	Travaux de plomberie tous sites confondus - FR : RINGENBACH	171 578,57
	Travaux d'électricité tous sites confondus - FR : BALAS	335 186,82
	Révision des menuiseries extérieures Neuville et Saint Martin- Fr : SPAL	390 058,20
	Travaux rénovation aménagement tous sites confondus - FR : ERI	244 507,74
	Travaux d'étanchéité et de réfection des toitures terrasses Neuville - FR : Ets LECUYER	86 423,09

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
237*/238*	Avance sur marché MIR Annie Ernaux (SHS Chênes) appel de fonds - EPAURIF	2 483 080,00
	Appel de fonds IUT Neuville - EPAURIF	700 000,00
	Marché sécurité incendie MIR Neuville - AMI2S	50 393,52

e. Immobilisations financières

Comptes 26*

Ce sont les titres dont la possession durable permet d'exercer une certaine influence sur la société émettrice de titres ou d'en assurer le contrôle (actions, parts sociales, etc...)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
26110000	Titres de participation - actions	167 994,30	167 994,30
26180000	Titres de participation - autres	3 100,00	3 100,00
26770000	Autres créances rattachées à des participations	12 500,00	12 500,00
TOTAL		183 594,30	183 594,30

Il n'y a pas eu de variation entre 2023 et 2024.

Informations financières	Délibération conseil de site	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués
Participations - actions			
A - Entités étrangères			
Strate School of Design - Singapour	15/03/2022	100%	0,70
B - Entités françaises			
SULITEST Impact	14/12/2021	1,07%	99 993,60
Société O'Watt Citoyen Coopérative	15/12/2020		2 000,00
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANE0 (reprise COMUE)			41 000,00
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANE0 (reprise UCP)			25 000,00
Aport capital HELIOPARC (reprise EISTI)			3 100,00
GIE GIIPC (reprise EISTI)			12 500,00
			183 594,30

Comptes 27*

Les autres immobilisations financières comprennent les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers et des créances assimilables à des prêts (notamment dépôts et cautionnements versés).

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
27430000	Prêts au personnel	4 000,00	0,00
27480000	Autres prêts	269 454,15	263 538,15
27510000	Dépôts	335 904 981,88	335 904 981,88
27550000	Cautionnements	67 893,60	67 893,60
27610000	Créances diverses	15 000,00	15 000,00
TOTAL		336 261 329,63	336 251 413,63

La variation sur l'année 2024 des comptes 27* s'élève à -9 916 € et se traduit notamment par :

Compte 2743 : Prêts au personnel (-4 000 €)

La commission sociale a accordée en 2024, un prêt social pour un montant global de 2 000 €. Ce prêt comme les deux autres accordés en 2023 (deux prêts de 2 000 €) ont fait l'objet d'une écriture comptable en 2024. Cette opération vise à solder le compte de prêts au personnel et à attribuer ces prêts aux emprunteurs concernés. Un titre de recette a été comptabilisé et le remboursement s'effectue selon un échéancier établi, sans intérêts, par prélèvement allant sur une période variable de 12 à 24 mois, en fonction des situations personnelles de chacun.

Compte 2748 : autres prêts (-5 916 €)

Suite à la fusion avec l'EISTI, le compte 27480000 représente le versement obligatoire d'une cotisation patronale pour les entreprises de plus de 50 salariés du secteur privé, appelé PEEC (Participation des Entreprises à l'Effort de Construction) ou prêt « 1% logement ».

Elle est calculée sur la base de 0,45% de la masse salariale versée annuellement à un organisme collecteur (Action Logement) qui finance la construction de logements et l'aide financière aux salariés pour se loger.

Selon un échéancier établi, les versements effectués jusqu'en 2020 (au titre de l'année 2019) arrivent à échéance au bout de 20 ans. Aussi, nous demandons le remboursement de ce prêt, chaque année.

En 2024, l'année de versement 2004 (au titre de la masse salariale 2003) est arrivée à échéance et représente un montant de 5 916 €.

Ci-dessous, le tableau des versements et remboursables sur demande à chaque échéance. Nous avons perçu le 29/11/2024, le remboursement de 5 916 € correspondant à l'année 2004 arrivé à échéance.

D'ici 2041, il nous reste à demander le remboursement de 263 538,15 €

Prêt 1% patronal effort construction	Montant	Reversé	A réclamer	Daté d'échéance
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 1999 SALAIRES 1998	3 873,42	3 873,42		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2000 SALAIRES 1999	4 462,34	4 462,34		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2001 SALAIRES 2000	5 217,00	5 217,00		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2002 SALAIRES 2001	5 647,00	5 647,00		2022
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2003 SALAIRES 2002	5 847,00	5 847,00		2023
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2004 SALAIRES 2003	5 916,00	5 916,00		2024
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2005 SALAIRES 2004	7 250,00		7 250,00	24/11/2025
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2006 SALAIRES 2005	8 359,00		8 359,00	24/12/2026
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2007 SALAIRES 2006	8 636,00		8 636,00	13/12/2027
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2008 SALAIRES 2007	9 654,00		9 654,00	05/12/2028
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2009 SALAIRES 2008	10 645,00		10 645,00	06/12/2029
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2010 SALAIRES 2009	13 054,00		13 054,00	29/11/2030
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2011 SALAIRES 2010	14 461,86		14 461,86	16/12/2031
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2012 SALAIRES 2011	15 328,00		15 328,00	30/11/2032
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2013 SALAIRES 2012	16 784,00		16 784,00	20/12/2033
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2014 SALAIRES 2013	17 562,00		17 562,00	30/12/2034
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2015 SALAIRES 2014	17 118,00		17 118,00	14/12/2035
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2016 SALAIRES 2015	18 218,27		18 218,27	21/12/2036
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2017 SALAIRES 2016	19 959,02		19 959,02	31/12/2037
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2018 SALAIRES 2017	22 014,00		22 014,00	13/12/2038
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2019 SALAIRES 2018	24 991,00		24 991,00	17/12/2039
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2020 SALAIRES 2019	26 117,00		26 117,00	13/05/2040
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2021 SALAIRES 2020	13 387,00		13 387,00	10/03/2041
	294 500,91	30 962,76	263 538,15	
		294 500,91		

✚ **Comptes 2751/2755 : dépôts et cautionnements**

Il n'y a pas eu de nouveau dépôt de garantie en 2024. Une régularisation comptable est à prévoir en 2025 concernant le dépôt de garantie de la location à Paris appelée l'arbre sec. En effet, lors du remboursement du dépôt de garantie, ce dernier a été comptabilisé comme un avoir, en diminution d'une charge et non en remboursement du compte de dépôt de garantie.

Les dépôts de garantie comptabilisés en 2024

Dépôts de garantie baux	Montant
PARIS - Arbre sec	5 850,00
REPRISE EISTI CERGY - Bâtiment Condorcet	61 659,80
CERGY - Grand axe	11 843,60
PAU - Campus CY TECH	50 000,00
CERGY - Ordinal	30 900,00
SAINT-GERMAIN - Exail (ex iXblue)	67 363,58
CERGY - La Turbine	3 552,50
REPRISE EISTI CAUTION	200,00
	231 369,48

Dévolution I-SITE – dotation non consommable de 335 741 506 €

La dotation non consommable diffère d'une dotation en fonds propre. CY Cergy Paris Université ne dispose pas des fonds de manière pérenne. La dotation n'entre donc pas dans sa trésorerie et relève d'une avance accordée par l'Etat permettant à l'université de disposer des intérêts de cette immobilisation financière.

CY Cergy Paris Université, en qualité de bénéficiaire de cette dotation non consommable d'un montant de 335 741 506 € versée sur un compte de dépôt de fonds au trésor (DFT) ouvert spécifiquement à son nom comme prévu à l'article 4 de la convention de dévolution n° ANR-16-IDEX-0008, inscrit à son bilan une immobilisation financière (compte 2751*) la créance qu'elle détient à l'encontre de l'Etat en contrepartie de la constatation d'une dette financière (compte 1674*) liée à la restitution de cette dotation à l'Etat, in fine.

CY Cergy Paris Université peut utiliser les intérêts produits par cette dotation non consommable, prévus à l'article 5 de la convention de dévolution n° ANR-16-IDEX-0008 (modalités définies à l'article 12 de l'arrêté du 15 juin 2010 fixant les ouvertures des comptes où sont déposés les fonds versés à partir des programmes créés par la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération) soit respectivement un taux de 3,413% et de 2,496%. Les intérêts sont comptabilisés au compte 44193200 « avances sur revenus de la dotation de financements des actifs » dont les spécificités sont développées dans le chapitre correspondant.

Comptes 2761 créances diverses

Afin d'accompagner son développement et de valoriser ses pratiques humanistes, pédagogiques et scientifiques, le fondateur de l'EISTI, avait créé un Fonds de Dotation destiné à soutenir ses initiatives dans les domaines suivants : responsabilité sociétale, développement durable, handicap, bourses d'études etc...

La dotation en capital du fonds de dotation a été constituée en 2017 par une somme initiale non consommable versée par le fondateur d'un montant de 15 000 € et comptabilisée, suite à la fusion au compte 27610000.

f. Amortissements

Comptes	Rubriques	31/12/2023	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux sorties/régularis ations des actifs)	31/12/2024
2801	Frais d'établissement				
2803	Frais de recherche et développement	5 955 270,29			5 955 270,29
2805	Concessions, brevets, licences	35 824 312,82	1 909 379,33	-1 068,00	37 732 624,15
2808	Autres immobilisations incorporelles	193 551,30	61 591,16		255 142,46
	Immobilisations incorporelles	41 973 134,41	1 970 970,49	-1 068,00	43 943 036,90
2811	Terrains				
2812	Aménagement de terrains	32 383,50	5 575,23		37 958,73
2813	Constructions	33 981 793,10	6 183 919,46	-2 111,28	40 163 601,28
2814	Constr. sol d'autrui	1 835 925,52	108 417,56		1 944 343,08
2815	Installations techniques et matériels	14 733 803,02	1 122 773,08	-11 898,69	15 844 677,41
2816	Collections	10 483,10			10 483,10
2818	Autres immobilisations corporelles	35 800 419,54	3 594 733,64	-295 129,66	39 100 023,52
	Immobilisations corporelles	86 394 807,78	11 015 418,97	-309 139,63	97 101 087,12
	Total des amortissements	128 367 942,19	12 986 389,46	-310 207,63	141 044 124,02

La variation est de + 12 676 181.83 € entre 2023 et 2024 et se caractérise par :

- le montant des dotations aux amortissements de l'année qui s'élève à +12 986 389,46 € et correspond aux amortissements de l'année des biens inscrits au bilan
- le montant des diminutions des dotations aux amortissements qui s'élève à -310 207,63 € et correspond à l'impact qu'a généré la sortie des biens ainsi que la régularisation de la valorisation de certains biens (ajustement des services faits).

2. CREANCES

Une créance est un droit que détient l'établissement envers un tiers. L'exercice comptable correspondant est celui au cours duquel la créance a été réalisée. Les créances doivent figurer sur le bilan de l'établissement jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des créances
Format ICC (instruction comptable commune)

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	336 435 007,93	0,00	336 435 007,93
- Créances rattachées à des participations	183 594,30	0,00	183 594,30
- Prêts	336 236 413,63	0,00	336 236 413,63
- Autres créances immobilisées	15 000,00	0,00	15 000,00
Créances de l'actif circulant	33 378 169,30	31 679 069,05	1 699 100,25
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 742 716,67	1 521 516,18	221 200,49
- Créances clients et comptes rattachés	30 189 432,98	28 876 587,51	1 312 845,47
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	28 720,00	0,00	28 720,00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
- Créances sur les autres débiteurs	936 323,37	799 989,08	136 334,29
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	480 976,28	480 976,28	0,00
TOTAUX	369 813 177,23	31 679 069,05	338 134 108,18

a. Créances sur des entités publiques

Les créances sont matérialisées par l'émission de titres de recettes (factures clients) dès l'acquisition du droit (signature d'un contrat ou d'une convention) ou à la production de bilans financiers (intermédiaires ou finaux).

Les montants affichés sur la balance de sortie correspondent aux montants restants à recouvrer.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
44110000	Financements	124 607,62	32 491,20
44170000	Subventions	1 719 367,87	926 252,73
44567000	Crédit de TVA à reporter	1,80	506 949,73
44583000	Remboursement de TVA	121 798,00	0,00
44877000	Subventions à recevoir	0,00	277 023,01
TOTAL		1 965 775,29	1 742 716,67

Compte général	Désignation	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
44110000	Financements	32 491,20	29 702,58	2 788,62
44170000	Subventions	926 252,73	707 842,66	218 410,07
44567000	Crédit de TVA à reporter	506 949,73	506 947,93	1,80
44583000	Remboursement de TVA	0,00	0,00	0,00
44877000	Subventions à recevoir	277 023,01	277 023,01	0,00
		1 742 716,67	1 521 516,18	221 200,49

On constate une baisse des créances sur des entités publiques non recouvrées entre 2023 et 2024 (- 11,35% représentant -223 058,62 €), il est à noter que celles dont l'échéance est à moins d'un an s'élèvent à 1 521 516,18 € (soit 87,3 % du montant total).

Une subvention est acquise et comptabilisée dès que l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit à subvention se matérialise par un acte attributif formalisé par une décision ou une convention attributive, cette dernière se caractérisant par un échange de consentement entre l'organisme public bénéficiaire et le financeur. L'accord de la subvention peut être subordonné à la réalisation ou non de conditions.

Compte 44110000

Les financements (auparavant dénommés « subventions d'investissement ») se définissent comme les financements reçus par des organismes publics en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées.

Le montant de 32 491,20 € correspond au montant restant à recouvrer, des financements, comme :

- Learning center / Région
- Partenariat Ecole du Design / Communauté d'Agglo Roissy Pays de France...

Compte 44170000

Les subventions se définissent comme des financements reçus par les organismes publics en vue de contribuer à la réalisation de leur activité courante et de faire face à leurs charges de fonctionnement.

Le montant de 926 252,73 € correspond au montant restant à recouvrer des financements en fonctionnement, comme :

- la Convention programme double diplôme de licence en data science / Université de Maurice : 98 700 €
- le contrat partenariat pour le projet d'étude intitulé « revue de littérature des protocoles locaux d'évaluation des cités éducatives / Agence nationale de la cohésion des territoires « ANCT » : 93 000 €
- la convention de partenariat relative à la mise en place de l'équipe d'ingénierie du campus international de Cergy-pontoise / Département du Val d'Oise 67 562,03 €
- l'appel à projets AAP générique 2017 / ANR : 50 095,23 €
- la convention pour le financement de doctorants / Ministère des armées : 44 919,38 €...

Compte 44567000

L'établissement comptabilise la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les débits. Il existe trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation, pour lequel il n'y a ni collecte, ni déductibilité de TVA. Ce secteur regroupe toutes les composantes et la Direction de la formation professionnelle ;
- le secteur taxable en totalité pour les activités de recherche, laboratoires et Direction de la Recherche ;
- le secteur mixte pour les services en lien avec les deux activités (BU, Pôle infrastructures, Pôle ressources, Présidence ...). Le prorata de déduction appliqué doit être recalculé chaque début d'année, au titre de l'année N-1.

La déclaration de TVA est effectuée mensuellement. Toutefois, la demande de remboursement de TVA est demandée à intervalle irrégulier. Au cours du premier trimestre de l'année 2025, une demande de remboursement de la TVA sera présentée, portant sur le montant correspondant à la période s'étendant de septembre 2024 jusqu'au dernier mois déclaré de l'année 2025.

Compte 44583000

Étant en constante augmentation, les activités de recherche permettent de générer, de manière régulière des crédits de TVA.

En 2024, deux demandes de remboursement de crédits de TVA ont été effectuées auprès du SIE de Cergy pour un total de 268 610 € (446 284 € en 2023) :

- De janvier à mai 2024, pour un montant de 121 927 € remboursé le 23 août 2024
- De juin à août 2024, pour un montant de 146 683 € remboursé le 08 octobre 2024

Compte 44877000

Les subventions à recevoir représentent des créances à percevoir de l'Etat ou d'autres organismes publics, pour lesquelles aucun titre de recettes n'a encore été établi, bien que le droit soit déjà acquis. Des écritures comptables permettent de rattacher ces droits acquis par l'établissement au 31 décembre 2024 à l'exercice comptable, avec une extourne prévue en début d'exercice 2025. Ces montants seront facturés et recouverts durant l'exercice 2025.

- Mises à disposition enseignants / MENSUR – ENS - ENSEA : 157 927,01 €
- Formation par l'apprentissage / CNFPT - Département de Val d'Oise – CACP – Rectorat – Communes : 119 096 €

b. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients mais également les créances douteuses ainsi que les factures à établir (produits à recevoir).

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
41110000	Clients	5 629 457,76	6 665 870,15
41200000	Clients étudiants	54 223,75	82 945,81
41600000	Clients douteux ou litigieux	135 406,86	129 169,10
41810000	Clients Factures à établir	20 636 149,50	23 311 447,92
TOTAL		26 455 237,87	30 189 432,98

Compte général	Désignation	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
41110000	Clients	6 665 870,15	5 508 370,98	1 157 499,17
41200000	Clients étudiants	82 945,81	15 528,40	67 417,41
41600000	Clients douteux ou litigieux	129 169,10	41 240,21	87 928,89
41810000	Clients Factures à établir	23 311 447,92	23 311 447,92	0,00
TOTAL		30 189 432,98	28 876 587,51	1 312 845,47

Comptes 41110000 et 41200000

Les comptes 41110000 et 41200000 concernent les clients dits privés ainsi que les étudiants.

Malgré la hausse des créances à recouvrer entre 2023 et 2024 (+1 065 134,45 € soit + 18,74 %), il est à noter que celles dont l'échéance est à moins d'un an s'élèvent à 5 523 899,38 € (représentant 81,85% du montant total). De plus, ce reste à recouvrer représente 62,84 % des factures établies au cours du dernier trimestre 2024. Il s'agit principalement de :

- Convention contrats d'apprentissage / SUPALIA : 299 225,38 €
- Convention contrats d'apprentissage / Métiers des industries de santé : 218 440 €
- Convention contrats d'apprentissage / MIS'APPRENTISSAGE : 122 671,84 €
- Convention de partenariat / Fondation des sciences du patrimoine : 255 000 €
- Convention de fourniture d'énergie pour le chantier MIR des Chênes / DONATO : 192 062,83 €
- Contrat de collaboration de recherche appel à projet CIREX / VINCI : 148 800 € ...etc

Compte 41600000

Les créances identifiées comme douteuses sont des créances certaines dans le principe (non contestées par le débiteur) envers des clients dont la solvabilité est incertaine ou qui sont en litige avec l'établissement et pour lesquelles des démarches de recouvrement contentieuses ont été engagées.

Ces démarches peuvent être menées en demandant l'intervention d'un huissier de justice ou directement par l'agence comptable, notamment par le biais de la saisie à tiers détenteur (SATD). Cette procédure permet à l'agent comptable de CY Cergy Paris Université de solliciter un tiers (tel qu'un employeur ou une banque) pour qu'il verse directement les montants dus, au lieu de les remettre au débiteur.

Le solde comptable est passé de 135 406,86 € en 2023 à 129 169,10 €, en 2024.

Compte 41810000

Le compte Clients – factures à émettre correspond aux produits à recevoir. Il s'agit de rattacher à l'exercice comptable des droits acquis par l'établissement au 31 décembre 2024 mais qui n'ont pas été facturés. Ce compte fera l'objet d'une extourne au début de l'exercice 2025, les produits seront également facturés sur l'exercice 2025.

Compte général	Désignation	Total
41810000	Conventions et contrats de recherche	18 183 176,07
	Apprentissage - CFA CY	1 262 001,67
	Apprentissage - Autres CFA	3 161 238,52
	Mastères spécialisés (MS)	65 000,00
	Formation continue + VAE + VAPP	172 151,50
	Mise à disposition	228 168,84
	Droits d'inscription	213 046,15
	Facturations diverses	1 491,67
	Locations diverses	2 000,00
	Subventions diverses	23 173,50
	23 311 447,92	

Les produits à recevoir ont connu une augmentation de 2 675 298,42 € par rapport à l'année 2023, cette hausse étant principalement attribuable aux conventions et contrats de recherche.

c. Avances et acomptes versés sur commandes

Le montant total des avances sur commandes s'élève à 28 720 €. Elles sont retracées dans le compte 40910000.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
40910000	Avances et acomptes versés sur commande	97 460,01	28 720,00
	TOTAL	97 460,01	28 720,00

Compte général	Désignation	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
40910000	Avances et acomptes versés sur commande	28 720,00	-	28 720,00

Trois avances ont été récupérées sur l'année 2024. Le solde représente deux avances sur marchés, non récupérées au 31 décembre 2024.

d. Créances sur autres débiteurs

Les créances sur autres débiteurs ont augmenté significativement entre 2023 et 2024.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
42500000	Personnel Avances et acomptes	101,15	101,15
46300000	Autres comptes débiteurs	93 406,71	17 473,17
46320000	Autres comptes débiteurs	0,00	134 622,30
46710000	Aide mobilité internationale	24 031,00	
46780000	Autres	227 916,77	609 320,71
47210000	Dépenses payées avant ordonnancement	162 895,47	168 948,56
47250000	Dépenses régisseurs	0,00	0,00
47280000	Autres dépenses à régulariser	30 836,99	5 857,48
	TOTAL	539 188,09	936 323,37

Compte général	Désignation	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
42500000	Personnel Avances et acomptes	101,15	0,00	101,15
46300000	Autres comptes débiteurs	17 473,17	0,00	17 473,17
46320000	Autres comptes débiteurs	134 622,30	134 622,30	0,00
46780000	Autres	609 320,71	530 983,94	78 336,77
47210000	Dépenses payées avant ordonnancement	168 948,56	128 525,36	40 423,20
47250000	Dépenses régisseurs	0,00	0,00	0,00
47280000	Autres dépenses à régulariser	5 857,48	5 857,48	0,00
		936 323,37	799 989,08	136 334,29

Compte 42500000

L'unique dossier de ce compte date de 2019, l'ancien personnel est en litige avec l'établissement (litige relatif à son licenciement). Le jugement étant intervenu en 2023, une procédure de recouvrement de cette somme reste en cours auprès de l'intéressé mais à peu de chance d'aboutir.

Comptes 46300000 ; 46320000

Ces comptes retracent les indus de paie pour lesquels la DDFIP a émis des états PLV c'est-à-dire la liste des trop perçus non récupérables via la paie directement, et pour lesquels l'ordonnateur doit saisir un ordre de reversement.

Il peut arriver pour diverses raisons (erreur des services, changement de situation professionnelle ou personnelle de l'agent, information non remontée en temps et en heure auprès des services RH) que l'administration verse, à tort, à ses agents, une rémunération à laquelle ils ne peuvent légalement prétendre. Dans ce cas, l'administration par la voie de l'agence comptable procède au recouvrement des sommes indûment versées. Les indus de paies doivent être générés dans un délai de 2 ans à compter du 1^{er} jour du mois suivant celui de la date de mise en paiement du versement erroné.

Le nombre de dossiers est en nette augmentation entre 2023 (67 dossiers) et 2024 (112 dossiers). Il est à noter que cette augmentation est liée, pour partie, à une régularisation traitée par les services de l'ordonnateur de 32 nouveaux dossiers d'indus de paie datant de 2023 pour un montant total de 26 312,81 €. Reste à recouvrer :

- 70 indus de paies de 2024 : 94 634,14 €
- 40 indus de paies de 2023 : 37 579,59 €
- 11 indus de paies antérieurs à 2023 : 20 939,19 €
- 1 remboursement auprès d'un notaire -1 057,45 €

En cas d'absence de règlement, une phase de recouvrement amiable est lancée. Sur demande, il peut être proposé un échéancier en cas de gêne du débiteur afin de lui permettre de rembourser sa dette, sans le mettre encore plus en difficulté.

Compte 47210000

Ce compte retrace plusieurs flux distincts :

- 39 avances sur missions pour un montant total de 67 940,46 €
- 17 avances fournisseurs pour un montant total de 101 008,10 €. En effet, certaines dépenses, autorisées par la réglementation peuvent être réglées avant service fait (réservations autocar, locations pour salons, droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés,

les avances dans le cadre de marchés publics, les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit.)

Compte 47280000

Il s'agit de dépenses réglées par carte bancaire, par prélèvement ou de virements internationaux (en dehors de la zone SEPA et saisis actuellement hors SIFAC) en cours de régularisation.

e. Charges constatées d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
48600000	Charges constatées d'avance	293 447,63	480 976,28

Des services faits valorisés pour lesquels la comptabilité fournisseurs a liquidé les factures ont été saisis sur l'exercice 2024 mais, les prestations seront réalisées partiellement ou totalement sur l'exercice 2025 voire ultérieurement.

Aussi, l'obligation du rattachement des charges à l'exercice nécessite un retraitement comptable qui consiste à diminuer la charge 2024 au prorata de son impact sur l'exercice 2025 (abonnements, maintenance, location, etc.).

f. Dépréciations

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
49110000	Dépréciations clients	321 072,16	272 217,39

La dépréciation consiste à évaluer la perte potentielle que CY Cergy Paris Université pourrait subir si certains clients ne remboursent pas leurs dettes. La comptabilisation de cette dépréciation permet d'anticiper dans les comptes cette potentielle perte.

Le montant des dépréciations 2024 s'élève à 272 217,39 € et se décompose comme suit :

- Chèques impayés auxiliaisés (comptes 5117*) pour un montant total de 27 915,59 €
- Créances relatives aux étudiants ex-EISTI pour 60 785,25 €
- Créances relatives aux comptes clients reprise EISTI pour 54 347,45 €
- Créances douteuses (compte comptable 41600000) pour un total de 129 169,10 €

3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

La trésorerie s'élève à 80 975 553,23 € au 31 décembre 2024. Elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif et, en particulier, à celles qui doivent être payées au début de l'exercice 2025.

Trésorerie	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
EVOLUTION DE LA TRESORERIE	79 018 649,39	83 739 534,58	80 975 553,23
VARIATION DE LA TRESORERIE	8 562 799,77	4 720 885,19	-2 763 981,35

a. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement s'élèvent ainsi à 1 350 000 €, correspondant à la consignation pour la Fondation des Sciences du Patrimoine.

Cette consignation a produit des intérêts, soit 4 117,50 € sur une année (du 01 mai 2023 au 30 avril 2024) et nous a été versée, après en avoir fait la demande, le 07 juin 2024 par la Caisse des dépôts et consignations.

b. Disponibilités

La trésorerie est constituée en quasi-totalité des disponibilités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (soit 79 470 288,17 €).

CY Cergy Paris Université est tenue de déposer ses fonds au Trésor conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération. Les fonds de l'établissement ne sont donc pas placés.

La trésorerie

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
50810000	Autres valeurs mobilières	1 350 000,00	1 350 000,00
51120000	Chèques bancaires à encaisser	1 676,00	0,00
51150000	Cartes bancaires à l'encaissement	4 402,49	64 582,35
51170000	Chèques impayés	105 869,47	93 982,76
51180000	Autres valeurs à l'encaissement	0	0
51210000	Comptes banques privées	0	0
51510000	Compte au trésor	82 287 025,46	79 470 288,17
51590000	Règlements en cours de traitement	-16 031,58	-1 582,34
53100000	Caisse	5 186,25	2 737,79
54300000	Régies – Opérations	3 076,99	900,00
54500000	Régies – Opérations	-1 670,50	-5 355,50
TOTAL		83 739 534,58	80 975 553,23
VARIATION DE LA TRESORERIE		4 720 885,19	-2 763 981,35

La trésorerie de l'établissement a enregistré une diminution de 2 763 981,35 € entre 2023 et 2024.

Cette diminution de la trésorerie est entre autres liée aux opérations pour compte de tiers. En effet, sur le dispositif des opérations pour compte de tiers (comptes 46710000 et 47310000), la variation entre encaissements / décaissements est de -1 166 440,88 €.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF

1. FINANCEMENTS REÇUS

a. Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

En 2024, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a notifié à CY Cergy Paris Université, une subvention pour charges de service public. La notification définitive intègre cette année des financements complémentaires au titre des mesures suivantes :

- Poursuite de la loi de programmation de la recherche (LPR)
- Diverses mesures en faveur de la santé des étudiants
- Mesures en faveur de la formation hors santé des étudiants.

Le montant de la dotation 2024 définitive allouée s'élève ainsi à 144 167 164 €, contre 144 122 254 € en 2023, soit une hausse de 0,3 %.

La SCSP présente un plafond d'emplois de 1 662 emplois ETPT (contre 1 659 EPTP en 2023) qui s'impose à l'établissement.

b. Financements externes de l'actif (subventions d'investissement)

L'université peut bénéficier de financements correspondants à :

- des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété,
- des financements en espèces et destinés à l'acquisition, la production ou le maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels, corporels et financiers.

Ces financements sont qualifiés de « financements externes de l'actif ».

Entrent notamment dans cette catégorie :

- les dotations en fond propre de l'Etat,
- les subventions en investissement allouées par des entités publiques (établissements publics, collectivités territoriales, ...), l'Union européenne ou des personnes morales de droit privé (fondation, association, ...).

Au sein des comptes de capitaux, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus des tiers autres que l'Etat, afin de permettre d'identifier la source des financements externes d'actifs contrôlés par l'établissement.

Ils sont comptabilisés dans des postes distincts lors de leur comptabilisation initiale.

Pour chaque source de financements, les financements rattachables (comptes comptables 104* et 134*) à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables (comptes comptables 101* et 131).

En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (reprise sur quote-part – comptes comptables 1049* ou 1349* / 7813*) à la charge (dotation aux amortissements – compte comptable 681* / 28*) qui a pour effet de ne pas impacter le résultat comptable.

Les financements reçus de l'Etat qui n'ont pas encore été attribué à des actifs sont enregistrés dans le compte 101 pour leur montant initial. Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'acquisition du droit :

- Absence de contrepartie directe : signature d'une convention ;
- Existence d'une contrepartie directe : signature d'une convention ou contrat avec production d'un bilan financier.

Lorsque des actifs sont effectivement comptabilisés, le montant correspondant est transféré du compte 101* vers le compte 104*.

L'inscription dans le compte 104* nécessite un suivi précis entre l'actif et son financement (rattachement de la subvention à l'actif). Cela permet de déclencher une écriture de reprise sur quote-part qui s'effectue sur la même période et selon le même rythme que l'amortissement de l'actif

financé, en fonction du taux de financement. Si le taux de financement est de 100 %, la reprise sur quote-part compense le montant de l'amortissement, évitant ainsi une dégradation du résultat comptable.

✚ Financement de l'actif par l'Etat

Comptes	Rubriques	31/12/2023 (compte créditeur)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2024 (compte créditeur)
10100000	Financements non rattachés à un actif	23 032 537,54	-717 998,61	0,00	22 314 538,93
10411000	Financements Etat - Bien mis à disposition	130 017 732,00		0,00	130 017 732,00
10412000	Financements Etat - Bien remis en pleine propriété	36 698,63		0,00	36 698,63
10413100	Autres financements d'actifs - Etat	20 057 099,15	349 806,32	0,00	20 406 905,47
10413200	Autres financements d'actifs - ANR / IA	3 407 772,81	1 643 781,48	0,00	5 051 554,29
Financement de l'actif par l'Etat		176 551 840,13	1 275 589,19	0,00	177 827 429,32

Comptes	Rubriques	31/12/2023 (compte débiteur)	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation, la cession ou mise au rebut de l'actif financé	31/12/2024 (compte débiteur)
10491000	Reprise résultat - Mise à disposition	-22 238 906,74	-3 796 467,84	0,00	-26 035 374,58
10492000	Reprise résultat - Remis en pleine propriété	-8 538,53		0,00	-8 538,53
10493100	Reprise résultat - Etat	-9 212 004,69	-668 783,24	0,00	-9 880 787,93
10493200	Reprise résultat - ANR / IA	-1 644 899,93	-510 592,27	0,00	-2 155 492,20
Reprise sur quote-part		-33 104 349,89	-4 975 843,35	0,00	-38 080 193,24
Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan		143 447 490,24	-3 700 254,16	0,00	139 747 236,08

Le montant total du financement de l'actif par l'Etat s'élève à 1 275 589,19 €.

Ces financements reçus par l'Etat et qui ont fait l'objet de titres de recettes, de rattachement de subvention puis de reprises sur quote-part sont en lien, en particulier, avec les projets suivants :

- Les investissements dans le cadre de l'INEX (Initiative d'Excellence)
- La rénovation énergétique du bâtiment IUT de Sarcelles
- Plan résilience site de Gennevilliers (travaux d'agencements)

✚ Financement de l'actif par des tiers

Comptes	Rubriques	31/12/2023 (compte créditeur)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2024 (compte créditeur)
13120000	Financements Régions	326 480,20	584 503,68		910 983,88
13130000	Financements Départements	2 552 572,23			2 552 572,23
13140000	Financements Communes	106 721,21	12 275,82		118 997,03
13150000	Financements Autres entités publiques	841,48			841,48
13160000	Financements Union européenne	30 539,53			30 539,53
13170000	Financements Autres organismes	92 740,27	145 008,14		237 748,41
13180000	Financements Autres	0,00			0,00
Financements non rattachés à un actif		3 109 894,92	741 787,64	0,00	3 851 682,56
13412000	Financements Régions	13 560 199,52	109 261,38		13 669 460,90
13413000	Financements Départements	5 444 570,36			5 444 570,36
13414000	Financements Communes	1 185 324,19	187 724,18		1 373 048,37
13415000	Financements Autres entités publiques	1 302 718,35			1 302 718,35
13416000	Financements Union européenne	509 891,52			509 891,52
13417000	Financements Autres organismes	1 878 865,76			1 878 865,76
13418000	Financements Autres	37 613 584,87			37 613 584,87
Financements rattachés à un actif		61 495 154,57	296 985,56	0,00	61 792 140,13
Financements rattachés à un actif		64 605 049,49	1 038 773,20	0,00	65 643 822,69

Comptes	Rubriques	31/12/2023 (compte débiteur)	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation, la cession ou mise au rebut de l'actif financé	31/12/2024 (compte débiteur)
13492000	Reprise résultat - Régions	-5 224 025,04	-547 447,40		-5 771 472,44
13493000	Reprise résultat - Départements	-1 748 235,85	-295 964,82		-2 044 200,67
13494000	Reprise résultat - Communes	-511 266,16	-71 239,60		-582 505,76
13495000	Reprise résultat - Autres entités publiques	-1 143 298,70	-29 381,67		-1 172 680,37
13496000	Reprise résultat - Union européenne	-480 011,52			-480 011,52
13497000	Reprise résultat - Autres organismes	-908 440,34	-29 891,31		-938 331,65
13498000	Reprise résultat - Autres	-32 452 332,53	-1 642 442,59		-34 094 775,12
	Reprise sur quote-part	-42 467 610,14	-2 616 367,39	0,00	-45 083 977,53
13900000	Reprise résultat - Autres	27 085,44			27 085,44
	Reprise financement	27 085,44	0,00	0,00	27 085,44
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	22 164 524,79	-1 577 594,19	0,00	20 586 930,60

Le montant total des financements à un actif par des tiers (autres que l'Etat) s'élève à 1 038 773,20 €.

Ces financements reçus par des tiers autres que l'Etat et qui ont fait l'objet de titres de recettes, de rattachement de subvention puis de reprises sur quote-part sont en lien, en particulier, avec les projets de travaux suivants :

- La région (IUT Neuville),
- La caisse des Dépôts (convention IFPAI)...

2. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges constituent un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

La comptabilisation des provisions pour risques et charges obéit à l'existence d'une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Rubriques	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litiges	452 748,46	344 962,13	-8 474,54	-444 273,92	344 962,13
Provisions pour risques	452 748,46	344 962,13	-8 474,54	-444 273,92	344 962,13
Provisions pour CET	942 200,00	899 718,27	0,00	-942 200,00	899 718,27
Provisions pour charges	942 200,00	899 718,27	0,00	-942 200,00	899 718,27
TOTAL	1 394 948,46	1 244 680,40	-8 474,54	-1 386 473,92	1 244 680,40

Deux types de provisions sont comptabilisés :

- Les litiges en cours de l'établissement,
- Les Comptes-Epargne-Temps (congelés non pris par les agents titulaires).

Elles sont enregistrées au compte 68151000, le compte de contrepartie est décliné ci-dessous :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023 (compte créditeur)	Balance sortie au 31/12/2024 (compte créditeur)
15110000	Provisions pour litiges	452 748,46	344 962,13
15820000	Provisions pour CET	942 200,00	899 718,27
15880000	Provisions autres	0,00	0,00
	TOTAL	1 394 948,46	1 244 680,40

a. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges ont été évaluées par la direction du pilotage avec le concours de nos conseils (cabinets d'avocats). Au cours de l'année 2024, la clôture de dossiers entraîne une diminution du montant de la provision par rapport à 2023.

OBJET DE LA PROVISION	2023	2024
LITIGES PERSONNELS (RH)	5 631,50	6 631,50
LITIGES ETUDIANTS	0,00	5 000,00
LITIGES MARCHES PUBLICS	437 116,96	333 330,63
LITIGES AUTRES CONTENTIEUX	10 000,00	0,00
TOTAL	452 748,46	344 962,13

Evolution des provisions entre 2023 et 2024

Litiges RH :

- 1 dossier maintenu pour le même montant de la provision (3 631,50 €)
- 1 dossier maintenu avec réévaluation de la provision (3 000 €)
- 1 dossier clos (-2 000 €) / TA : rejet de la demande

Litiges « Etudiants » :

- 1 nouveau dossier (5 000 €)

Litiges marchés publics :

- 1 dossier maintenu pour le même montant de la provision (55 559 €)
- 1 dossier maintenu avec réévaluation de la provision soit 277 771,63 € (+166 213,67 €)
- 1 dossier clos (-250 000 €) : la Cour Administrative d'Appel de Versailles déboute la société de ses demandes et la condamne à payer 2 000 €
- 1 dossier clos (-20 000 €) rejeté le 21 juin 2024

Litiges autres contentieux :

- 1 dossier clos (-10 000 €). Le tribunal administratif déboute le demandeur le 27 septembre 2024.

b. Provisions du compte épargne temps (CET)

Il s'agit de valoriser les jours de congés non pris, comptabilisés sur un compte épargne temps au cas où les agents souhaiteraient être rémunérés.

La provision CET est calculée au coût moyen chargé par catégorie (A ; B ; C). La provision en 2024 de 899 718,27 €, est en baisse de 4,5 % par rapport à 2023 (942 199 €).

La crise sanitaire a entraîné un changement dans les comportements des agents, ce qui a eu pour conséquence une augmentation des jours de congés non pris au cours des dernières années. La mise en place de périodes de fermeture de l'établissement facilite la prise de congés par le personnel, contribuant ainsi à réduire la provision Compte Epargne Temps.

3. DETTES

Une dette est une obligation que l'établissement a envers un tiers. Les dettes sont généralement liées à un contrat comme par exemple lors d'un achat auprès d'un fournisseur.

Elles doivent être rattachées à l'exercice comptable auquel la dette a été réalisée. Les dettes doivent figurer sur le bilan de l'université jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des dettes
Format ICC (instruction comptable commune)

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	335 853 156,00	-	335 748 406,00	104 750,00
- Emprunts obligataires	-	-	-	-
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	-	-
- Dettes financières et autres Emprunts	335 853 156,00	-	335 748 406,00	104 750,00
Dettes non financières	88 238 519,38	55 827 228,91	31 574 310,25	836 980,22
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 510 256,52	2 855 039,06	3 267 781,60	387 435,86
- Dettes fiscales et sociales	5 889 991,18	5 889 991,18	-	-
- Avances et acomptes reçus	43 349 446,83	22 522 625,10	20 384 639,08	442 182,65
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
- Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées	-	-	-	-
- Autres dettes non financières	26 276 420,04	18 347 168,76	7 921 889,57	7 361,71
- Produits constatés d'avance	6 212 404,81	6 212 404,81	-	-
TOTAUX	424 091 675,38	55 827 228,91	367 322 716,25	941 730,22

a. Dettes financières

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
16510000	Dépôts	131 650,00	101 650,00
16550000	Cautionnements	10 000,00	10 000,00
16740000	Avances de l'Etat et des entités publiques	335 741 506,00	335 741 506,00
TOTAL		335 883 156,00	335 853 156,00

Les dettes financières sont comptabilisées au crédit du compte 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Leur remboursement est constaté par le débit de ce même compte.

Au bilan, les dettes financières figurent au passif dans la rubrique « Dettes financières ».

✚ Dépôts

Ce compte comptable a été alimenté par la reprise, au 1^{er} janvier 2020, des dépôts effectués par les étudiants de CY TECH à la suite d'un prêt d'ordinateur portable.

Au 31 décembre 2024, 149 dossiers sont toujours en cours pour un montant total de 101 650,00 € (contre 189 au 31 décembre 2023 et 380 dossiers au 31 décembre 2022), qui seront remboursés lors de la restitution de l'ordinateur portable.

✚ Cautionnements

Il s'agit de la caution de 10 000 € depuis 2018 relative à un espace de restauration sur le site de Sarcelles (convention d'occupation) passée avec la société CONVIVIO.

Avances de l'Etat et des entités publiques

Il s'agit de l'écriture de contrepartie de la dotation non consommable (débit 2751* / crédit 1674*) relative à la convention avec l'ANR « Dévolution I-SITE » (cf. chapitre des immobilisations financières).

b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
40110000	Fournisseurs Achats	207 851,97	181 137,40
40410000	Fournisseurs d'immobilisations	3 105,76	16 302,49
40470000	Fournisseurs d'immo. Retenues de garantie	155 958,38	192 011,56
40810000	Fournisseurs Factures non parvenues	6 580 394,52	5 242 169,47
40840000	Fournisseurs d'immo.Fact. non parvenues	1 425 137,23	878 635,60
TOTAL		8 372 447,86	6 510 256,52

Comptes 40110000 et 40410000

Ces comptes représentent les dépenses saisies mais qui n'ont pas pu être mises en paiement avant le 31 décembre de l'année. Comme en 2023, l'exercice 2024 voit également ce poste en diminution.

Compte 40470000

Sont inscrites dans ce compte les retenues de garantie liées aux marchés de travaux, elles sont en augmentation par rapport à 2023, au vu de nouveaux marchés de travaux réalisés sur cet exercice (principalement SPAL pour les menuiseries).

Comptes 40810000 / 40840000

Les charges à payer correspondent :

- Aux services faits valorisés pour lesquels les factures n'ont pas encore été reçues et/ou comptabilisées,
- Aux charges à payer à comptabiliser (CAPAC), permettant le rattachement des charges à l'exercice qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un service fait valorisé.

Après une hausse en 2023 principalement liée aux CAPAC sur les fluides (1 310 254,87 €), l'exercice 2024 est en baisse certaine -1 884 726,68 € s'expliquant par deux facteurs :

- La baisse importante des CAPAC de fluides s'élevant à 584 359,39 € (soit -725 895,48 € par rapport à 2023),
- L'annulation des services faits non facturés (2017 à 2022) pour un total de 570 724,66 €.

c. Les dettes fiscales et sociales

Il s'agit de l'ensemble des coûts liés aux agents, en tant que salariés (fonctionnaires, contractuels) pour lequel le paiement est différé à 2025.

Les charges à payer de personnel 2024 sont détaillées dans les tableaux suivants :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
42860000	Personnels - autres charges à payer	5 537 400,00	5 889 991,18

Libellé de la charge	Montant
Congés annuels non pris - contractuels non enseignants	492 553,73
Congés annuels non pris - titulaires non enseignants	514 537,46
Heures complémentaires payées en N+1	301 808,54
Heures complémentaires - vacataires	1 519 602,12
Heures complémentaires - enseignants en poste	1 835 407,65
Rémunérations N payées en N+1	1 226 081,68
Total	5 889 991,18

Rémunérations N payées en N+1

L'estimation des charges à payer en 2025, relative aux rémunérations de l'année 2024, repose sur le montant des payes des trois dernières années. La Direction des Ressources Humaines a adopté une nouvelle méthode d'estimation qui s'appuie sur les salaires réels du mois de janvier des trois dernières années (2022 à 2024), tout en excluant les heures complémentaires déjà prises en compte dans une autre ligne du tableau. Cette méthode diffère de l'approche précédente qui se fondait uniquement sur les données de janvier de l'année antérieure. En effet, l'analyse des données révèle une variabilité significative d'une année à l'autre, qui peut être atténué par une moyenne.

d. Avances et acomptes reçus

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
41910000	Clients - Avances reçues	4 698 159,42	7 365 192,15
41920000	Clients étudiants - Avances reçues	10 640,00	3 340,00
44190000	Avances sur financements et subventions	22 327 218,49	23 085 545,85
44193200	Avances sur revenus	9 980 320,48	12 895 368,83
	Total	37 016 338,39	43 349 446,83

Lorsqu'un client public ou privé verse une avance, elle est comptabilisée dans un compte d'attente 41910000 (clients privés), 41920000 (étudiants – CY TECH) ou 44191000 (clients publics).

Lors de l'établissement des bilans financiers intermédiaires ou finaux, un produit est comptabilisé (établissement d'un titre de recette) à hauteur des dépenses pour la période établie.

Ce n'est qu'après cette étape, que l'agence comptable peut rapprocher l'avance versée avec le titre de recette.

- Compte 4191* : avances reçues des clients privés qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions ;
- Compte 4192* : avances reçues des étudiants (qui étaient à l'époque inscrit à l'EISTI) correspondant au versement intégral des frais d'inscription pour toute leur scolarité (cycle d'ingénieur). Ces avances sont restituées aux étudiants dès complétude du dossier. En effet, nous sommes habilités à percevoir les frais de scolarité uniquement pour l'année universitaire en cours.
- Compte 4419* : avances reçues par des financeurs publics qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions.
- Compte 441932* : intérêts produit par la dotation non consommable dans le cadre de la pérennisation I-SITE. Nous recevons 9 millions d'euros de financement par an pour une durée indéterminée.

Au 31 décembre 2024, la différence entre les encaissements perçus depuis le 08 juillet 2022 et les dépenses réalisées durant la même période génère un solde positif de 12 895 368,83 €, en compte d'attente détaillé ci-dessous :

Intérêts reçus				Intérêts utilisés	
Date	Période	Nature	Montants	Montants	Date
Solde compte 44193200 au 31/12/2023			9 980 320,48		
Dépenses 2024 sur intérêts reçus en 2023/2024				6 091 149,70	20/12/2024
05/01/2024	T4/2023	PIA 1	581 537,80		
	T4/2023	PIA 2	1 686 955,35		
05/04/2024	T1/2024	PIA 1	573 645,10		
	T1/2024	PIA 2	1 664 059,81		
04/07/2024	T2/2024	PIA 1	573 645,10		
	T2/2024	PIA 2	1 664 059,81		
03/10/2024	T3/2024	PIA 1	579 948,90		
	T3/2024	PIA 2	1 682 346,18		
Total des mouvements sur l'année 2023			9 006 198,05	6 091 149,70	
Total des mouvements 2024			2 915 048,35		
Solde compte 44193200 au 31/12/2024			12 895 368,83		

e. Autres dettes non financières (comptes d'attente)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
46630000	Virements à réimputer	-2 124,11	-5 236,75
46640000	Excédents de versements à rembourser	4 067,54	18 583,70
46710000	Aide mobilité internationales fournisseurs	169,00	9 049,00
46740000	Taxe d'apprentissage	109,26	109,26
47110000	Recettes perçues avant émission de titre	235 968,67	259 446,51
47150000	Recettes régisseurs	0,00	0,00
47180000	Autres recettes à classer	1 924 413,58	1 321 657,30
47310000	Recettes à transférer	25 877 012,37	24 672 811,02
TOTAL		28 039 616,31	26 276 420,04

Compte 46630000

Il s'agit de deux types de rejets qui sont liés :

- Aux virements réalisés envers les fournisseurs. La principale raison des rejets SEPA réside dans le fait que le compte est clôturé. Pour les virements internationaux (hors SEPA), il peut arriver que les coordonnées bancaires transmises soient insuffisantes ou erronées. Des démarches sont ainsi menées pour contacter les fournisseurs afin d'obtenir leurs nouvelles coordonnées bancaires, permettant ainsi de relancer les paiements.
- Aux prélèvements effectués auprès des clients. Les rejets sont principalement dus à une provision insuffisante. Une procédure de recouvrement est alors lancée afin de récupérer les fonds.

Compte 46640000

Il s'agit des trop-perçus liés aux virements effectués lors des inscriptions, incluant les arrondis à reclasser en dons, ainsi que les remboursements nécessaires pour les étudiants dont l'inscription est devenue caduque en raison de refus de visa.

Compte 46710000 (crédeur) - dispositif d'intervention pour compte de tiers

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2024	Encaissements 2024	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2024	Décaissements 2024	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
46710000	AMI2024ETA	0,00	132 800,00	132 800,00	0,00	123 751,00	123 751,00	9 049,00
	FUSETUOPCT	40 798,00	24 200,00	64 998,00	64 998,00	0,00	64 998,00	0,00
		40 798,00	157 000,00	197 798,00	64 998,00	123 751,00	188 749,00	9 049,00

Il s'agit des aides destinées aux étudiants :

- Bourse AMI 2024 (Aide à la Mobilité Internationale financée par l'Etat) : la notification de l'Etat a été intégralement reçue, s'élevant à un montant total de 132 800 €, réparti en deux versements : le premier de 53 120 € effectué le 14 mars 2024, et le second de 79 680 € le 12 juin 2024. Le montant destiné aux reversements aux étudiants s'élève à 123 751 €, conformément à l'état liquidatif fourni par la Direction des Relations Internationales. Ainsi, le solde restant de 9 049 € sera reversé aux étudiants en 2025.
- FUSE est un programme financé par la Région. Au 31 décembre 2023, suite à la justification de nos dépenses, nous attendions le versement du solde de la subvention. Ce montant, s'élevant à 24 200 €, a été perçu le 15 octobre 2024.

Compte 46740000

Il s'agit d'un montant reçu au titre de la taxe d'apprentissage non titré. Régularisation prévue en 2025.

Compte 47110000

Il s'agit des virements relatifs aux frais d'inscription qui, au 31 décembre 2024, n'ont pas fait l'objet d'une quittance dans le logiciel APOGEE (gestion des inscriptions étudiantes) car ces virements sont en cours d'identification par les services de la scolarité.

Compte 47180000

Les autres recettes à classer concernent les virements reçus et qui restent en cours d'identification, au 31 décembre 2024. Les informations relatives à ces versements n'ont pas permis, soit :

- d'identifier le client,
- d'identifier le client mais, la nature du versement n'est pas précisée.
- d'identifier le client et la nature du versement mais le titre de recettes n'a pas pu être émis avant la fin d'exercice.

Ce compte est en diminution certaine, grâce à de meilleurs reclassements (titres émis, et avances ou acomptes saisis).

🚩 **Comptes 47310000** : dispositifs d'intervention pour compte de tiers

Le solde de 24 672 811,02 € correspond au montant restant à reverser aux partenaires (et à nous-même → retour à un flux budgétaire) après justification des dépenses prévues aux conventions, au 31 décembre 2024 relatif aux Projets d'Investissements d'Avenir (INEX, EUR, NCU...).

Comme évoqué en liminaire de l'annexe aux comptes (§ nouveaux projets de l'établissement), en 2024, 3 nouveaux projets sont traités partiellement ou totalement en opérations pour compte de tiers et ont fait l'objet d'un premier versement. Il s'agit du Pôle Universitaire d'Innovation, le projet Astro-journey (programme Erasmus) et le projet NCU « CUPS » volet 2 Pôle National de Ressources TEDS.

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2024	Encaissements 2024	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2024	Décaissements 2024	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements	
47310000	INEX ANR PREFINANCEMENT 2018	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	
	INEX ANR ECH AVRIL 2018	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	0,00	
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2018	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00	
	INEX ANR ECH AVRIL 2019	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	0,00	
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2019	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00	
	INEX ANR ECH AVRIL 2020	3 824 642,25	0,00	3 824 642,25	3 824 642,25	0,00	3 824 642,25	0,00	
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2020	3 972 260,42	0,00	3 972 260,42	3 972 260,42	0,00	3 972 260,42	0,00	
	INEX ANR LABEX MME DII OCT 18 A OCT 21	1 492 819,00	0,00	1 492 819,00	1 315 090,00	177 729,00	1 492 819,00	0,00	
	INEX ANR LABEX PATRIMA OCT18	18 828,00	0,00	18 828,00	18 828,00	0,00	18 828,00	0,00	
	INEX ANR ECH AVRIL 2021	5 218 961,00	0,00	5 218 961,00	3 003 252,85	2 215 708,15	5 218 961,00	0,00	
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2021	3 143 385,00	1 769,13	3 145 154,13	0,00	216 364,27	216 364,27	2 928 789,86	
	INEX ANR ECH MARS 2022	3 126 209,00	0,00	3 126 209,00	0,00	0,00	0,00	3 126 209,00	
	INEX ANR ECH SOLDE 2022	1 582 274,00	0,00	1 582 274,00	0,00	0,00	0,00	1 582 274,00	
	NCUNIV_ANR	7 325 735,81	2 862 000,00	10 187 735,81	5 421 735,91	2 757 782,29	8 179 518,20	2 008 217,61	
	EURECH_ANR	5 678 640,00	2 559 890,00	8 238 530,00	4 842 537,78	1 626 933,10	6 469 470,88	1 769 059,12	
	LYLITIPDC	945 000,00	362 000,00	1 307 000,00	839 265,69	475 924,03	1 315 189,72	-8 189,72	
	AIDPERMASP	54 375,00	32 625,00	87 000,00	52 500,00	34 500,00	87 000,00	0,00	
	INPAD-ERAS	227 468,00	0,00	227 468,00	227 468,00	0,00	227 468,00	0,00	
	SCORE-EU	210 540,00	90 600,00	301 140,00	210 540,00	90 600,00	301 140,00	0,00	
	LOLABAT-EU	5 760 669,66	0,00	5 760 669,66	5 760 669,66	0,00	5 760 669,66	0,00	
	CMQCCVERSA - CHANTIERS VERSAILLES	1 716 000,00	0,00	1 716 000,00	1 906 000,00	0,00	1 906 000,00	-190 000,00	
	SFRI_ANR	2 400 000,00	800 000,00	3 200 000,00	1 064 200,05	868 646,16	1 932 846,21	1 267 153,79	
	EWINS-ERAS	234 050,60	83 749,88	317 800,48	220 577,60	97 222,88	317 800,48	0,00	
	EUTOPIA_EU	2 964 282,51	0,00	2 964 282,51	2 964 282,51	0,00	2 964 282,51	0,00	
	HYBRIDATION	563 000,00	0,00	563 000,00	555 161,10	5 670,00	560 831,10	2 168,90	
	DEMOES	5 850 000,00	0,00	5 850 000,00	1 005 990,45	1 649 107,59	2 655 098,04	3 194 901,96	
	ERASMUS PLUS (ERASMUOPCT)	156 546,00	0,00	156 546,00	125 236,80	31 309,20	156 546,00	0,00	
	ERASMUS PLUS (ARISTAOPCT)	204 539,00	0,00	204 539,00	163 631,20	0,00	163 631,20	40 907,80	
	CYGENE_ANR (PIA GENERATIONS)	6 339 993,60	3 120 000,00	9 459 993,60	1 536 907,74	2 637 625,35	4 174 533,09	5 285 460,51	
	CONCOUOPCT (CY TECH DESTINATION CONCOURS)	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00	0,00	1 050,00	0,00	
	IDEES_ANR	1 928 570,00	964 285,00	2 892 855,00	663 882,24	1 462 222,87	2 126 105,11	766 749,89	
	ARENASOPCT (COMMISSION EUROPEENNE)	1 449 891,05	0,00	1 449 891,05	1 237 782,75	0,00	1 237 782,75	212 108,30	
	VERSACLOUD (AILE ST CLOUD)	1 196 864,00	1 803 136,00	3 000 000,00	1 100 000,00	1 900 000,00	3 000 000,00	0,00	
	SHIEL-ERAS	123 600,00	92 700,00	216 300,00	101 200,00	115 100,00	216 300,00	0,00	
	ACT PRO_ANR	297 000,00	0,00	297 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	267 000,00	
	PUITRA_BPI (POLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION)	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	
	ASTRO-JOUR (ERASMUS)	0,00	128 200,00	128 200,00	0,00	128 200,00	128 200,00	0,00	
	NCUTED (ANR)	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	
			88 455 649,65	15 320 955,01	103 776 604,66	62 583 148,75	16 520 644,89	79 103 793,64	24 672 811,02

La différence entre les encaissements et décaissements relatifs aux opérations pour compte de tiers (comptes 46710000 et 47310000) est de -1 166 440,88 €. Ce montant contribue en partie à la diminution de la trésorerie de l'université, qui s'élève à -2 763 981,35 € entre 2023 et 2024.

f. Produits constatés d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2023	Balance sortie au 31/12/2024
48700000	Produits constatés d'avance	4 354 491,68	6 212 404,81

Des prestations ou biens ayant fait l'objet d'une facturation sur l'exercice comptable 2024 alors que la réalisation se produira sur l'exercice 2025 et ultérieurs nécessite la comptabilisation d'un produit constaté d'avance (PCA).

L'obligation du rattachement des produits à l'exercice nécessite cette écriture qui diminue le résultat comptable sur l'année 2024 pour impacter l'année 2025.

Les produits constatés d'avance correspondent à :

- Des conventions et contrats de recherche pour un montant total de 6 197 004,81 €,
- Des conventions de formation continue pour un montant total de 15 400,00 €.

4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT

a. Réserves (compte 10682000)

Le compte 10682 « Réserves facultatives » enregistre les résultats excédentaires maintenus en fonds propres par l'université. Son solde présente le montant cumulé de ces résultats.

Conformément à l'article 3 de la délibération n°3, portant approbation sur le compte financier 2023, lors de la séance du 12 mars 2024, le Conseil de site a décidé d'affecter, en compte de réserves :

- Le résultat déficitaire 2023 : -60 234,92 €
- Le report à nouveau (créditeur) 2023 : +951,67 €

Ainsi, le montant des réserves au 31 décembre 2024 s'élève à 54 947 404,93 €.

Comptes	Libellés	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	2025 Affectation résultat et RAN N-1 en réserve
10682000	Reserve de l'établissement	55 006 687,28	54 947 404,03	57 462 457,29
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)		1 930 722,97	
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)	-60 234,92		
11000000	Report à nouveau (solde créditeur)	951,67	584 330,29	
11900000	Report a nouveau (solde débiteur)			

Lors de l'approbation du compte financier 2024, il sera proposé aux administrateurs que :

- *Le résultat excédentaire de +1 930 722,97 € soit affecté au compte de réserves.*
- *Le report à nouveau (créditeur) de 584 330,29 € € soit affecté au compte de réserves*

Ainsi, après ce vote puis la comptabilisation en 2025, le niveau du compte de réserves s'élèvera à 57 462 457,29 €.

b. Report à nouveau (compte 11000000)

Le report à nouveau est un compte de capitaux propres utilisés en comptabilité pour attribuer des résultats des exercices précédents, permettant ainsi de neutraliser l'impact sur le résultat comptable de l'année en cours de tout impact lié à ces ajustements d'années antérieures.

A la clôture de l'exercice, la balance comptable doit faire apparaître soit un solde créditeur au compte 11000000, soit un solde débiteur au compte 11900000.

Le compte 11000000 de report à nouveau a été mouvementé en 2024 suite à quelques écritures correctives sur commande d'achats qui ont généré des régularisations d'amortissements en comptabilité des immobilisations pour un montant total créditeur de 13 605,63 €.

D'autre part, un important « nettoyage » des Restes A Payer comptables (RAP = AE ≠ CP avec un impact sur le compte 408* - valorisation du service fait) a été initié au cours de l'année 2024 concernant les

exercices 2017 à 2022. Cette opération a consisté à identifier et analyser les RAP (factures en attente, erreurs de saisie, engagements annulés, etc...). Ce travail se poursuivra sur l'année 2025 pour les exercices jusqu'à 2024. Après la comptabilisation et la neutralisation de l'impact sur le compte de résultat, les annulations de services faits s'élèvent à 570 724,66 € (débit 408* / crédit 7583*).

c. Résultat excédentaire (compte 12000000)

Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de 1 930 722,97 €.

Résultat comptable	31/12/2023	31/12/2024
Evolution du résultat comptable	-60 234,92	1 930 722,97

d. Informations complémentaires

Capacité d'Autofinancement

La CAF permet de déterminer la capacité financière de l'établissement à pouvoir assumer seul ses acquisitions d'immobilisations.

Capacité d'Auto Financement (CAF) : Résultat + charges non décaissables - produits non décaissables

CAF - Méthode soustractive	31/12/2023	31/12/2024
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-60 234,92	1 930 722,97
+ dotations aux amorts, dépréc, provisions	14 340 618,49	14 507 082,50
+ valeur nette comptable d'éléments actifs cédés		
- reprises sur amorts, dépréc, provisions	-1 913 144,70	-1 716 020,62
- produits de cessions d'éléments actifs		-18 150,00
- quote-part des subv. d'investissement	-7 435 914,29	-7 592 210,74
CAF	4 931 324,58	7 111 424,11

Fonds de roulement

Le fonds de roulement net global est le surplus des ressources stables qui permet de financer l'exploitation.

FDR = Ressources stables - Emplois stables

BALANCE CONSOLIDÉE APRES RESULTAT	31/12/2023	31/12/2024
+ SC CLASSE 1	633 469 718,47	638 058 631,14
+ SC CLASSE 2	128 408 942,19	141 085 124,02
- SD CLASSE 1	-75 632 194,95	-83 164 170,77
- SD CLASSE 2	-656 797 019,64	-670 136 598,63
+ SC COMPTE 49*	321 072,16	272 217,39
FOND DE ROULEMENT	29 770 518,23	26 115 203,15
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 395 736,53	-3 655 315,08

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement désigne le besoin en trésorerie nécessaire du fait de l'activité. L'établissement encaisse des sommes d'argent (encaissements) et paie des charges (décaissements).

Il existe un décalage de trésorerie entre les encaissements et les décaissements. Le besoin en fonds de roulement représente la somme d'argent nécessaire pour effacer ce décalage de trésorerie.

Besoin en Fonds de Roulement Net Global (BFR) : Stocks + créances clients - dettes fournisseurs et dettes fiscales.

	31/12/2023	31/12/2024
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N-1	-46 852 394,63	-53 969 016,35
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N	-53 969 016,35	-54 860 350,08
Variation du Besoin en FRNG	-7 116 621,72	-891 333,73

Le BFR est négatif, ce qui signifie que CY Cergy Paris Université génère une ressource financière en profitant de ces décalages.

V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les charges et les produits sont analysés en tenant compte des trois derniers comptes financiers 2022, 2023 et 2024 avec une étude sur la variation 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Il s'agit de données purement comptables (réalisations) et non budgétaires. Cela intègre les charges non décaissables, telles que les écritures d'inventaire concernant les charges à payer et les charges constatées d'avance, les provisions ainsi que les dotations aux amortissements et les dépréciations. De même, les produits non encaissables sont inclus, comprenant les écritures d'inventaire relatives aux produits à recevoir, aux produits constatés d'avance ainsi que les reprises sur quote-part, sur provision, et sur dépréciation.

En 2024, les produits ont enregistré une augmentation de 4,8 %, légèrement supérieure à celle des charges, qui ont augmenté de 3,9%. A l'inverse, l'année dernière, les charges avaient connu une hausse plus marquée de 7,8 %, tandis que les produits n'augmentaient que de 5,4 %. Pour mémoire, en 2022, les charges avaient crû de 3,4% et les produits de 5%.

Tableau des charges

Comptes comptables	Charges de fonctionnement	2022	%	2023	%	Variation% 2022/2023	2024	%	Variation% 2023/2024
60*	Achats et variation de stocks	6 331 830,37	3	9 378 840,00	4	↑ 48,1	7 452 769,35	4	↓ -20,5
61*	Achats de sous-traitance et services extérieurs	8 349 148,95	4	8 657 595,77	4	↑ 3,7	8 861 742,97	4	↑ 2,4
62*	Autres services extérieurs	12 891 228,17	7	12 829 346,88	6	↓ -0,5	13 553 867,70	6	↑ 5,6
63*	Impôts, taxes et versements assimilés	2 412 767,49	1	2 585 660,40	1	↑ 7,2	2 617 805,72	1	↑ 1,2
64*	Charges de personnel	146 035 453,78	74	155 351 226,97	73	↑ 6,4	163 277 349,27	77	↑ 5,1
65*	Autres charges de gestion	5 914 093,00	3	8 489 155,06	4	↑ 43,5	9 560 810,31	5	↑ 12,6
66*	Charges Financières	20 731,89	0	2 886,09	0	↓ -86,1	1 980,36	0	↓ -31,4
68*	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et au provisions	14 296 801,35	7	14 340 618,49	7	↑ 0,3	14 507 082,50	7	↑ 1,2
TOTAL DES CHARGES		196 252 055,00	100	211 635 329,66	100	↑ 7,8	219 833 408,18	100	↑ 3,9

Charges

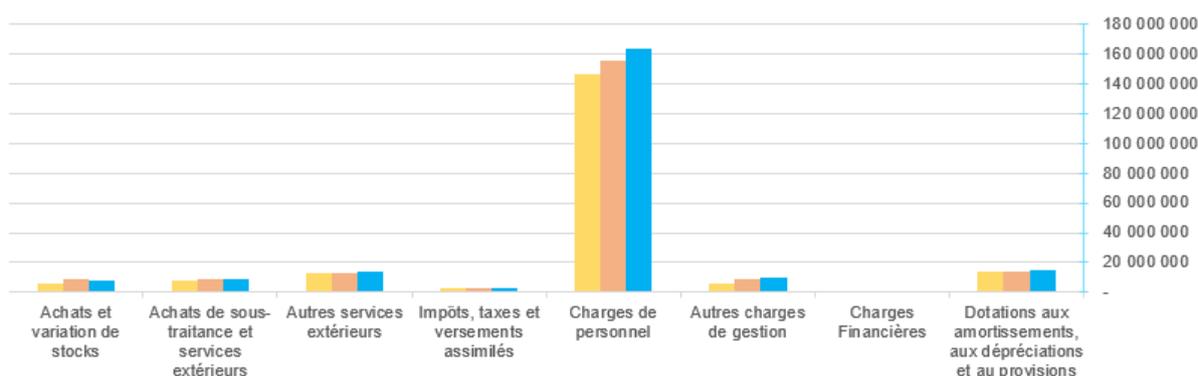
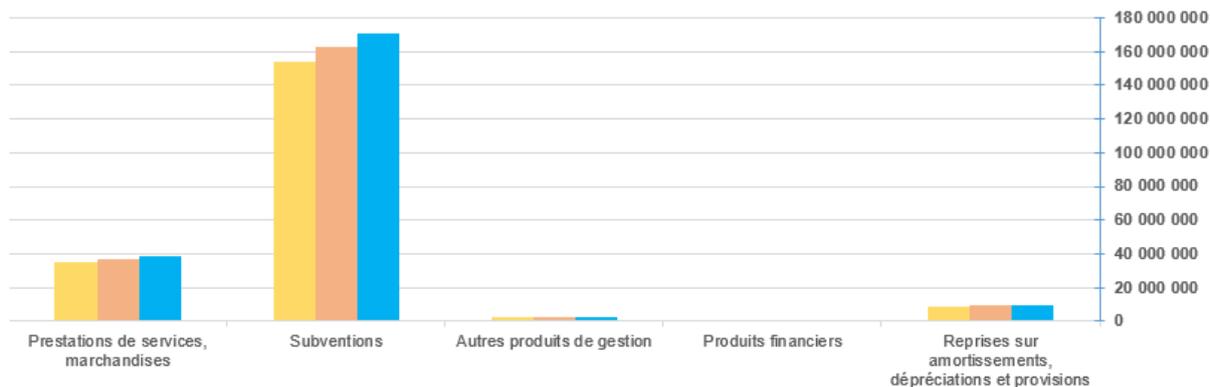


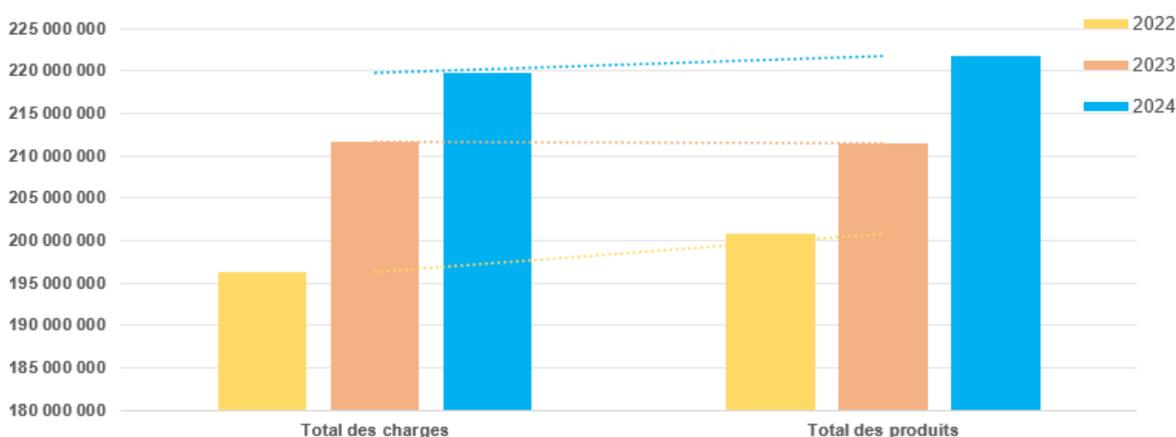
Tableau des produits

Comptes comptables	Produits de fonctionnement	2022	%	2023	%	Variation% 2022/2023	2024	%	Variation% 2023/2024
70*	Prestations de services, marchandises	35 206 149,53	17	36 533 891,13	17	↑ 3,8	38 412 774,12	17	↑ 5,1
74*	Subventions	154 418 420,41	73	163 077 831,78	77	↑ 5,6	171 041 355,42	77	↑ 4,9
75*	Autres produits de gestion	2 627 967,40	1	2 602 555,87	1	↓ -1,0	2 996 544,42	1	↑ 15,1
76*	Produits financiers	6 081,05	0	11 756,97	0	↑ 93,3	5 225,83	0	↓ -55,6
78*	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 523 032,30	4	9 349 058,99	4	↑ 9,7	9 308 231,36	4	↓ -0,4
TOTAL DES PRODUITS		200 781 650,69	100	211 575 094,74	100	↑ 5,4	221 764 131,15	100	↑ 4,8

Produits



	2022	2023	2024	Variation% 2023/2024
Total des charges	196 252 055,00	211 635 329,66	219 833 408,18	↑ 4%
Total des produits	200 781 650,69	211 575 094,74	221 764 131,15	↑ 5%
RESULTAT	4 529 595,69	- 60 234,92	1 930 722,97	↑ 97%



1. LES CHARGES

En comptabilité générale, une charge se matérialise par la saisie d'un service fait ou en exception par la saisie d'une liquidation directe dans SIFAC dès lors que la prestation est réalisée ou le matériel est mis en service.

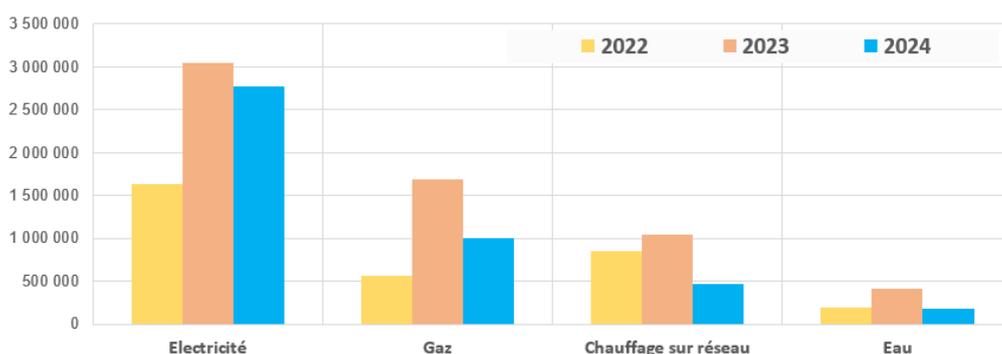
a. Achats et variations des stocks

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue	% dif. 2023-24
60130000	Matière A	213,03	-	↓ -100	-	-	⇒ 0
60228000	Autres fournitures consommables	-	39,10	⇒ 0	-	- 39,10	⇒ 0
60800000	Frais accessoires d'achat	40 985,44	-	↓ -100	-	-	⇒ 0
60870000	Frais accessoires achats de marchandises	-	37 262,69	⇒ 0	573,78	- 36 688,91	↓ -99
60611000	Electricité	1 637 521,20	3 042 740,29	↑ 86	2 769 748,08	- 272 992,21	↓ -9
60612000	Carburants et lubrifiants	36 466,41	32 852,15	↓ -10	21 631,77	- 11 220,38	↓ -34
60613000	Gaz	559 933,30	1 694 285,56	↑ 203	1 007 148,19	- 687 137,37	↓ -41
60614000	Chauffage sur réseau	856 990,54	1 046 716,91	↑ 22	469 109,57	- 577 607,34	↓ -55
60617000	Eau	190 381,90	409 062,12	↑ 115	181 558,43	- 227 503,69	↓ -56
60630000	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 569 750,99	1 451 400,73	↓ -8	1 374 423,00	- 76 977,73	↓ -5
60640000	Fournitures administratives	371 939,15	350 407,52	↓ -6	489 528,36	139 120,84	↑ 40
60650000	Linge, vêtements de travail	14 782,74	15 505,64	↑ 5	35 095,23	19 589,59	↑ 126
60660000	Animaux	1 174,70	951,76	↓ -19	1 196,11	244,35	↑ 26
60670000	Fournitures, matériels enseignement, recherche	895 747,64	1 131 274,07	↑ 26	947 325,26	- 183 948,81	↓ -16
60680000	Autres matières et fournitures non stockées	156 610,51	166 341,46	↑ 6	155 431,57	- 10 909,89	↓ -7
60980000	Rabais, remises, ristournes obtenus non affectés	- 667,18	-	↑ 100	-	-	⇒ 0
TOTAL		6 331 830,37	9 378 840,00	↑ 48	7 452 769,35	- 1 926 070,65	↓ -21

La diminution globale des achats et variations des stocks s'élève à -21% soit -1 926 070,65 €.

Focus sur les charges énergétiques

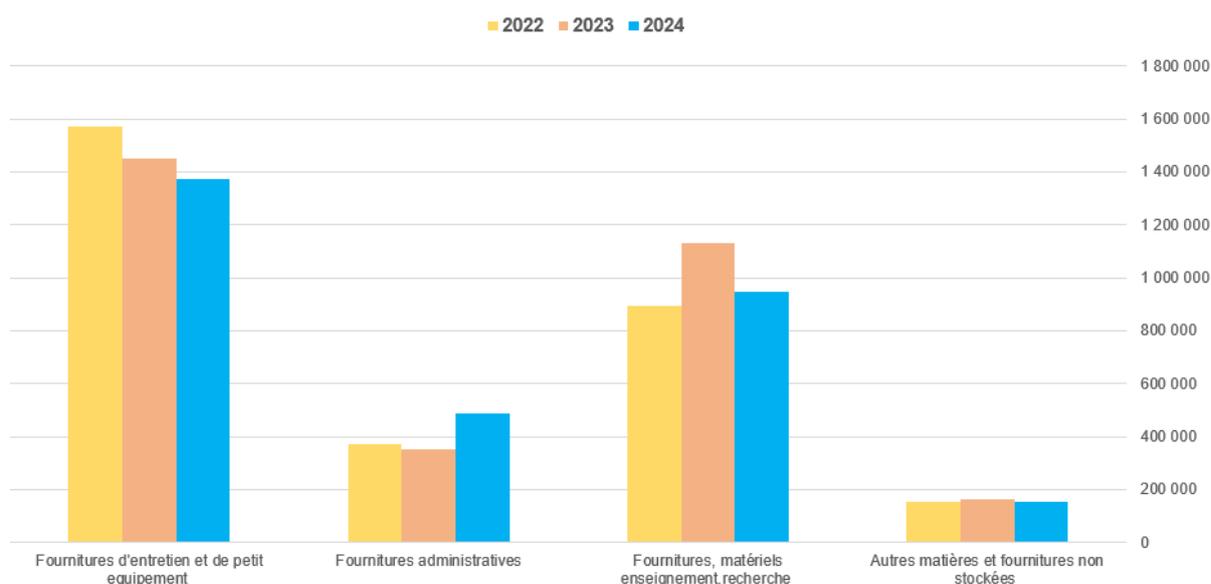
Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
60611000	Electricité	1 637 521,20	3 042 740,29	2 769 748,08	-272 992,21	↓ -9
60612000	Carburants et lubrifiants	36 466,41	32 852,15	21 631,77	-11 220,38	↓ -34
60613000	Gaz	559 933,30	1 694 285,56	1 007 148,19	-687 137,37	↓ -41
60614000	Chauffage sur réseau	856 990,54	1 046 716,91	469 109,57	-577 607,34	↓ -55
60617000	Eau	190 381,90	409 062,12	181 558,43	-227 503,69	↓ -56
TOTAL		3 281 293,35	6 225 657,03	4 449 196,04	-1 776 460,99	↓ -29



Comptes 6061 les fluides**

Il est important de souligner que la variation observée s'explique principalement par la diminution des fluides, avec un montant s'élevant à -1 776 406,99 €. En revanche, l'année précédente, ce même poste avait enregistré une augmentation significative de +2 944 363,68 € par rapport à 2022. En effet, la différence observée dans les charges résulte du montant des charges à payer à comptabiliser entre 2023, s'élevant à 1 310 254,87 €, et 2024, qui s'établit à 584 359,39 €.

Principaux achats et variation de stocks - hors dépenses énergétiques



Compte 60630000

Les fournitures d'entretien et de petit équipement et les fournitures et matériels d'enseignement et de recherche connaissent une baisse, contrairement à l'année dernière où une augmentation avait été observée.

Compte 60640000

Les fournitures administratives, ou fournitures de bureau montrent une augmentation de 139 120,84 € (soit + 40%) après avoir enregistré une diminution lors de l'exercice précédent.

📌 Compte 60650000

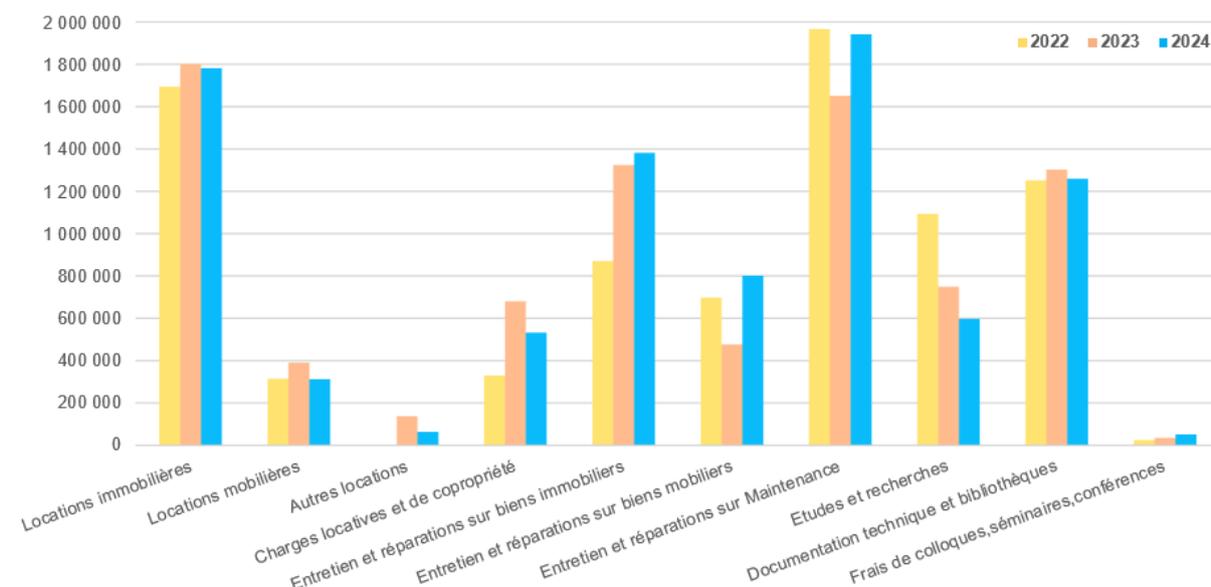
Les dépenses concernant le linge et les vêtements de travail ont enregistré une augmentation de 19 589,59 € (soit une hausse de 126%). Cette évolution est principalement attribuée au renouvellement des tenues arborant le logo « DPI » pour les agents de la DPI, ainsi qu'à l'acquisition de vêtements destinés aux apprentis du CFA lors des salons.

b. Achats de sous-traitance et services extérieurs

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
61320000	Locations immobilières	1 695 080,78	1 801 915,77	↑ 6	1 781 538,44	- 20 377,33	↓ -1
61350000	Locations mobilières	314 280,36	390 324,73	↑ 24	312 630,22	- 77 694,51	↓ -20
61380000	Autres locations	-	137 008,61	⇒ 0	63 439,49	- 73 569,12	↓ -54
61400000	Charges locatives et de copropriété	329 059,00	680 310,05	↑ 107	532 225,95	- 148 084,10	↓ -22
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	871 278,58	1 324 583,25	↑ 52	1 381 954,20	57 370,95	↑ 4
61550000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	697 901,23	476 525,28	↓ -32	800 891,01	324 365,73	↑ 68
61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	1 966 679,60	1 651 681,56	↓ -16	1 941 745,48	290 063,92	↑ 18
61610000	Multirisques	11 571,69	12 134,10	↑ 5	7 571,00	- 4 563,10	↓ -38
61620000	Assurance obligatoire dommage-construction	75 601,60	79 383,97	↑ 5	100 087,91	20 703,94	↑ 26
61630000	Assurance transport	15 733,26	14 094,75	↓ -10	23 160,16	9 065,41	↑ 64
61680000	Autres assurances	2 637,94	2 702,18	↑ 2	8 617,02	5 914,84	↑ 219
61700000	Etudes et recherches	1 093 514,16	749 501,62	↓ -31	597 343,26	- 152 158,36	↓ -20
61830000	Documentation technique et bibliothèques	1 251 360,05	1 302 613,65	↑ 4	1 259 506,04	- 43 107,61	↓ -3
61850000	Frais de colloques,séminaires,conférences	24 450,70	34 816,25	↑ 42	51 032,79	16 216,54	↑ 47
TOTAL		8 349 148,95	8 657 595,77	↑ 4	8 861 742,97	204 147,20	↑ 2

Dans la continuité de l'exercice 2023 qui avait subi une faible augmentation par rapport à 2022 (+4%), celle de l'exercice 2024 se révèle également mesurée puisqu'elle s'élève à 2%.

Malgré tout, certains postes connaissent des variations très importantes.



📌 Comptes 613* les locations

L'ensemble des postes de locations est en diminution certaine.

Les locations immobilières (compte 61320000)

A titre de rappel, les sites suivants sont concernés : site de Pau, avenue du Parc à Cergy, l'école du Design à Saint-Germain-en-Laye et locaux dans l'immeuble ORDINAL à Cergy.

Les locations d'espaces pour les forums, les salons (tels que le salon étudiant..) ainsi que les salles (par exemple pour le concours IEP) relèvent également de cette imputation comptable.

Les locations mobilières (compte 61350000)

Après la forte augmentation de 2023 (+24%), le poste des locations mobilières (relatives principalement aux matériels de reprographie) est en diminution, ce qui rétablit son niveau à celui de 2022.

Les autres locations (compte 61380000)

Pour mémoire, l'augmentation 2023 sur les autres locations s'élevant à 137 008,61 € était liée aux dépenses engagées sur des nouveaux marchés relatifs à la Solution numérique innovante d'orientation professionnelle : SMART SKILLS + MOVEON, Forfait Dns Premium Annuel, ABONNEMENT A RESEARCH CONNECT 2022-2026, TMA SITE WEB. Ces dépenses n'ayant pas eu lieu en 2024, le niveau des autres locations 2024 s'en est trouvé diminué d'autant.

c. Autres services extérieurs

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
62110000	Personnel interimaire	-	695,62	⇒ 0	-	- 695,62	↓ -100
62142000	Personnel mis à disposition de l'établissement	311 046,08	368 989,06	↑ 19	307 671,15	- 61 317,91	↓ -17
62260000	Honoraires	215 789,90	286 452,88	↑ 33	336 491,16	50 038,28	↑ 18
62270000	Frais d'actes et de contentieux	25 098,13	18 310,20	↓ -27	12 412,18	- 5 898,02	↓ -32
62280000	Divers frais intermédiaire et honoraires	75 382,99	70 833,32	↓ -6	91 067,15	20 233,83	↑ 29
62310000	Annonces et insertions	81 902,91	56 025,15	↓ -32	83 744,46	27 719,31	↑ 50
62330000	Foires et expositions	92 261,46	68 004,08	↓ -26	52 882,08	- 15 122,00	↓ -22
62340000	Cadeaux	5 686,90	9 340,79	↑ 64	9 586,56	245,77	↑ 3
62360000	Catalogues et imprimés	216 732,70	179 634,40	↓ -17	206 350,55	- 26 716,15	↓ 15
62370000	Publications	408 076,92	326 024,33	↓ -20	274 433,62	- 51 590,71	↓ -16
62380000	Divers	1 230 994,56	762 859,10	↓ -38	929 994,28	167 135,18	↑ 22
62410000	Transports sur achats	13 126,38	20 865,30	↑ 59	10 576,94	- 10 288,36	↓ -49
62440000	Transports administratifs	1 014,00	-	↓ -100	94,50	94,50	⇒ 0
62450000	Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	5 591,68	24 773,29	↑ 343	15 389,50	- 9 383,79	↓ -38
62470000	Transports collectifs du personnel	37 880,09	25 866,72	↓ -32	53 503,99	27 637,27	↑ 107
62480000	Divers transport	36 705,04	41 174,35	↑ 12	21 361,30	- 19 813,05	↓ -48
62510000	Voyages et déplacements	1 110 854,10	1 288 352,90	↑ 16	1 480 135,74	191 782,84	↑ 15
62540000	Frais d'inscription aux colloques	181 418,68	255 003,32	↑ 41	206 691,66	- 48 311,66	↓ -19
62550000	Frais de deménagement	15 142,12	35 699,99	↑ 136	60 776,48	25 076,49	↑ 70
62560000	Missions personnels	873 665,80	1 118 616,91	↑ 28	1 079 624,76	- 38 992,15	↓ -4
62570000	Frais réceptions	554 786,48	625 185,65	↑ 13	843 249,10	218 063,45	↑ 35
62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	284 390,59	249 597,01	↓ -12	282 116,09	- 32 519,08	↓ 13
62780000	Autres frais et commissions	32 356,88	35 988,79	↑ 11	38 499,38	2 510,59	↑ 7
62810000	Concours divers	892 122,09	862 490,91	↓ -3	873 053,32	10 562,41	↑ 1
62830000	Format° continue du personnel de l'établissement	430 523,07	485 007,01	↑ 13	516 149,09	31 142,08	↑ 6
62840000	Frais de recrutement du personnel	79 045,75	74 631,30	↓ -6	2 774,95	- 71 856,35	↓ -96
62850000	Prestations extérieures de gardiennage	1 379 661,25	1 548 511,68	↑ 12	1 493 691,23	- 54 820,45	↓ -4
62860000	Prestation extérieure de nettoyage	2 147 302,63	2 175 688,60	↑ 1	2 310 984,12	135 295,52	↑ 6
62870000	Prestations extérieures d'informatique	338 324,61	428 878,75	↑ 27	731 702,19	302 823,44	↑ 71
62880000	Autres frais divers	1 814 344,38	1 385 845,47	↓ -24	1 193 799,23	- 192 046,24	↓ -14
	TOTAL	12 891 228,17	12 829 346,88	⇒ 0	13 553 867,70	724 520,82	↑ 6

Les autres services extérieurs sont en augmentation globale de 6% pour un montant de 724 520,82 €.

Toutefois, on peut constater une variation importante à la hausse sur certains postes :

+ Voyages, déplacements et missions (comptes 62510000 et 62560000)

Cette année 2024, tout comme en 2022 et 2023, on observe une hausse des dépenses liées aux frais de déplacement, s'élevant à +152 790,69 € soit une augmentation de 6,3%. Cette dernière peut être attribuée à un nombre significativement plus élevé de missions liquidées en 2024, avec 4 294 contre 3 450 en 2023. Un rattrapage a été entrepris sur les dossiers en attente, ce qui a conduit à une réduction des CAPAC de -64 134,28 € passant ainsi de 289 906,60 € en 2023 à 225 772,32 cette année.

+ Frais de réception (compte 62570000)

Les frais de réception connaissent en 2024, une augmentation significative, dépassant celle de 2023. En effet, ils passent de 625 185,65 € à 843 249,10 €, soit une hausse de 218 63,45 €, ce qui représente une augmentation de 35%. Différents événements organisés par la direction EUROPE, à l'IEP, à l'AGM ainsi qu'à CY TECH ont contribué à hauteur de 159 483,86 € sur l'année 2024.

+ Prestations extérieures d'informatique (compte 62870000)

Ce poste de dépenses déjà en augmentation en 2023 subit cette année la plus forte hausse, +70,6% passant ainsi de 428 878,75 € à 731 702,19 €. Cette hausse s'explique principalement par les dépenses portées par la DNUM pour les prestations de développement dans le cadre du projet DEMOES@CY (SYLEX - OXYL GROUPE) dont l'impact est estimé à 432 451,11 € en 2024, contre seulement 63 866,11 en 2023.

A contrario, les trois postes enregistrant les plus fortes diminutions sont les autres prestations extérieures diverses (62880000), les frais de recrutement du personnel (62840000) ainsi que les mises à disposition de personnel (62142000).

+ Autres prestations extérieures diverses (compte 62880000)

Pour la seconde année consécutive, ce poste de dépenses est en baisse significative, -192 046,24 € entre 2024 et 2023, soit une diminution de 13,9%.

Outre la fin des frais de gestion sur les contrats et conventions depuis 2023 (uniquement saisi en prestation interne impactant la comptabilité budgétaire), des imputations comptables plus justes ont entraîné une réduction de ce compte.

+ Frais de recrutement du personnel (compte 62840000)

Les dépenses 2023 avaient été impactées par différentes aides à des recrutements spécifiques (directeur adjoint DNUM, directeur projet campus CY TECH).

+ Personnel mis à disposition de l'établissement (compte 62142000)

Une convention de mise à disposition de personnel n'a pas été renouvelée (université de Picardie – 20 196,70 €). Ce poste enregistre également les gratifications de stage.

d. Impôts, taxes et versements assimilés

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
63310000	Impôt et taxe - versement de transport	1 635 986,99	1 732 217,62	↑ 6	1 845 747,07	113 529,45	↑ 7
63320000	Allocation logement	394 233,24	418 087,24	↑ 6	442 857,69	24 770,45	↑ 6
63380000	Autres impôt-taxe	2 109,60	-	↓ -100	-	-	⇒ 0
63512000	Taxes foncières	33 881,71	91 203,78	↑ 169	57 954,64	- 33 249,14	↓ -37
63513000	Autres impôt ou taxe à caractère local	148 070,94	47 693,69	↓ -68	55 018,01	7 324,32	↑ 15
63520000	Impôts directs taxe sur chiffre d'aff.non recup.	0,01	-	↓ -100	-	-	⇒ 0
63720000	Taxes perçues Organismes publics internationaux	-	628,46	⇒ 0	-	-	⇒ 0
63730000	Contribution FIPHP	167 811,17	270 011,20	↑ 61	167 746,26	- 102 264,94	↓ -38
63780000	Taxes diverses	30 673,83	25 818,41	↓ -16	48 482,05	22 663,64	↑ 88
	TOTAL	2 412 767,49	2 585 660,40	↑ 7	2 617 805,72	32 773,78	↑ 1

Dans ce chapitre, on observe que les postes connaissant les variations à la baisse les plus importantes sont :

- La taxe sur la contribution FIPHP concernant l'emploi de personnes en situation d'handicap non remplie par CY Cergy Paris Université (cotisation patronale prélevée sur les salaires) qui après la hausse importante de 2023 retrouve son niveau de 2022,
- Les taxes foncières : un rattrapage (NEUVITEC 2022 pour 31 937 €) avait été comptabilisé en 2023, expliquant la hausse de l'an dernier. Cette année, ce sont bien les taxes relatives à l'exercice qui impactent le compte.

Le poste des taxes diverses est en forte augmentation +88% car des rattrapages 2022 et 2023 (19 974,60 €) sur les taxes de stationnement à Neuville ont été comptabilisés sur cet exercice 2024.

e. Charges de personnel

Les postes relatifs aux rémunérations (641*) sont de nouveau en augmentation par le nombre d'agents en augmentation au sein de CY Cergy Paris Université. L'évolution des charges sociales et patronales (645*) suivent en toute logique, la même tendance.

Les comptes 647* se rapportent aux autres charges sociales à l'exception du compte 64780000 qui est principalement dédié aux cotisations URSSAF des droits d'auteur. En ce qui concerne les œuvres sociales (64740000) qui relève de la politique d'établissement et politique sociale, on y retrouve diverses aides notamment pour les activités sportives, les centres de loisirs, les déménagements, le logement, la caution, la rentrée scolaire ainsi que des allocations destinées aux personnes en situation de handicap et aux naissances, sans oublier les missions de la commission sociale.

Les autres charges de personnel (compte 64800000) sont également en augmentation, (+37 308,75 € soit +38%), ce poste inclus notamment les prestations de restauration versées au CROUS, dès lors qu'un agent de CY Cergy Paris Université prend son repas dans l'un de leurs restaurants.

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
64111000	Rémunérations principales	75 861 803,71	79 665 385,87	↑ 4	84 606 612,83	4 941 226,96	↑ 6
64112100	Rémunérations accessoires indexées	7 786 945,36	9 107 227,96	↓ -13	8 930 605,73	39 157,93	→ 0
64112200	Rémunérations accessoires non indexées	684 814,91	680 084,66		817 548,96		
64120000	Congés payés	39 651,40	79 390,32	↑ 64	88 655,18	9 264,86	↑ 12
64128820	Indemnité spéc.rupture conventionnelle	3 067,97	-	→ 0	-	-	→ 0
64131000	Primes et gratifications indexées	1 492 152,00	1 088 502,86	↓ -21	1 410 168,81	1 178 220,64	↑ 21
64132000	Primes et gratifications non indexées	3 291 071,75	4 400 490,87		5 257 045,56		
64140000	Indemnités et avantages divers	75 009,25	67 553,43	↑ 100	86 526,19	184 820,65	↑ 6
64142000	Indemnités et avantages non indexés	1 256 541,40	760 125,68	↓ -40	609 863,51		
64144000	Indemnités et avantages non indexés	1 448 155,72	2 143 247,87	↓ -100	2 459 357,93		
64150000	Supplément familial	578 489,16	621 497,05	↑ 1	642 579,56	21 082,51	↑ 3
64180000	Autres rémunérations du personnel	-	565 716,33	→ 0	2 075,00	- 563 641,33	↓ -100
64191000	Abattement indemnitaire	- 373 003,77	- 368 301,99	↑ 2	- 364 571,98	3 730,01	↓ -1
64192000	Indu de rémunération	- 103 362,49	- 103 825,02	↑ 26	- 169 845,92	- 66 020,90	↑ 64
64510000	Cotisations d'assurance-maladie	8 787 748,79	9 713 080,64		10 158 498,04		
64531100	Pensions civiles	33 361 301,61	33 939 776,56		34 536 131,91		
64532000	Cotisations patronales CNRACL	118 792,79	192 366,78		182 696,50		
64534000	CNAV	3 292 659,09	3 675 631,01	↑ 5	4 175 228,40	2 177 308,62	↑ 4
64535100	RAFP	414 417,37	432 501,38		447 895,96		
64535200	IRCANTEC	1 638 057,46	1 783 737,37		1 965 160,57		
64540000	Cotisations à Pôle emploi	1 376 288,69	1 521 312,72		1 695 214,71		
64580000	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 375 982,76	4 640 771,68		4 915 660,67		
64710000	Prestations directes	430 799,22	533 007,23	↓ -6	596 869,05	63 861,82	↑ 12
64740000	Oeuvres sociales	50 719,60	73 136,97	↑ 2	71 153,03	- 1 983,94	↓ -3
64750000	Médecine du travail, pharmacie	3 572,62	37 538,12	↓ -90	16 862,66	- 20 675,46	↓ -55
64780000	Autres charges sociales divers	8 912,66	3 606,15	↓ -91	4 383,19	777,04	↑ 22
64800000	Autres charges de personnel	134 864,75	97 664,47	↑ 83	134 973,22	37 308,75	↑ 38
	TOTAL	146 035 453,78	155 351 226,97	↑ 6	163 277 349,27	7 926 122,30	↑ 5

f. Autres charges de gestion

Les autres charges de gestion connaissent une nouvelle augmentation, +1 071 655,25 € soit +13% par rapport à 2023.

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
65110000	Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	1 494 711,32	1 041 795,21	↓ -30	1 208 149,03	166 353,82	↑ 16
65160000	Droits d'auteurs et de reproduction	124 845,09	85 332,66	↓ -32	95 707,01	10 374,35	↑ 12
65210000	Contrôle budgétaire, économique et financier	68 349,54	67 630,14	→ 0	38 304,78	- 29 325,36	↓ -43
65400000	Pertes sur créances irrécouvrables	177 133,19	33 506,03	↓ -81	68 282,17	34 776,14	↑ 104
65731000	charges intervention transferts aux menages	5 189,18	9 400,00	↑ 81	22 630,00	13 230,00	↑ 141
65781800	Autres charges spécifiques	3 201 953,21	5 890 237,56	→ 0	7 098 341,35	1 208 103,79	↑ 21
65811000	Pénalités sur contrats ou conventions	12 809,81	- 252,00	↓ -102	-	252,00	↓ -100
65812000	Pénalités, amendes fiscales ou pénales	417,17	-	↓ -100	241,24	241,24	→ 0
65830000	Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	824 885,12	1 342 918,67	↑ 63	978 991,51	- 363 927,16	↓ -27
65861000	Perte change opérations fonctionnement décaissé	609,11	321,41	→ 0	634,51	313,10	↑ 97
65882000	Autres charges diverses	3 190,26	18 265,38	↑ 473	49 528,71	31 263,33	↑ 171
	TOTAL	5 914 093,00	8 489 155,06	↑ 44	9 560 810,31	1 071 655,25	↑ 13

Les deux principales hausses observées sont celles des autres charges spécifiques (65781800), qui augmentent de 1 208 103,79 €, ainsi que des redevances, concessions, brevets, etc. (65110000), qui connaissent une augmentation de 166 353,82 €.

✚ Autres charges spécifiques (65781800)

Les autres charges spécifiques sont constituées des subventions à verser mais également des versements de bourses aux étudiants ou des participations aux réunions et aux colloques.

L'évolution de ce compte s'explique principalement par les impacts des conventions de l'INEX signées avec l'ESSEC (EMERGENCE, CHAIRE LEADING, HORIZON CONTRACTING... +1 178 780 €) et avec la Fondation des Sciences du Patrimoine (rattrapage de +541 421,54 € - Avenant n°6 pour l'exercice 2022).

Redevances, concessions, brevets... (65110000)

Ce compte présente une hausse significative de 166 353,82 €, représentant une augmentation de +16% par rapport à 2023. Cette progression est attribuée aux différentes licences acquises ou renouvelées : Lemon Learning, Vade Secure Cloud, INANTI, GITLAB et Monday.com auprès de l'UGAP.

Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs (65830000)

Ce compte enregistre les opérations d'annulation de recettes lorsque cette annulation intervient après la clôture de l'exercice concerné, soit N+1.

L'utilisation de ce compte est dorénavant uniquement dédiée aux annulations réelles (comme un abandon de formation, un surplus de facturation...). Les avoirs résultant d'erreurs de facturation nécessitant une refacturation (relatives aux tiers, aux comptes comptables ou à la TVA...) doivent être comptabilisés sur le même compte de produits. Ainsi, une diminution de 363 927,16 €, soit 27% est constatée par rapport à l'année dernière.

g. Charges financières

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
66600000	Pertes change op. financières décaissement	19 611,68	1 886,09	↓ -91	1 980,36	94,27	↑ 5
66610000	Pertes change op. financières encaissement	1 120,21		⇒ 0	-	-	⇒ 0
66720000	Valeur comptable actifs financiers cédés	-	1 000,00	⇒ 0	-	1 000,00	⇒ 0
TOTAL		20 731,89	2 886,09	↓ -86	1 980,36	- 905,73	↓ -31

Même si les charges financières sont globalement en baisse, le poste des pertes de change sur les opérations de décaissement se maintient à un niveau quasi constant.

La baisse s'explique par l'écriture exceptionnelle comptabilisée en 2023 relative à la réduction du capital suite au départ de concours avenir.

h. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
68110000	Dotations amort immo incorporelles et corporelles	12 383 656,65	12 624 597,87	↑ 2	12 990 184,71	365 586,84	↑ 3
68151000	Dotations aux prov pour risques charges de fonct	1 421 598,00	1 394 948,46	↓ -2	1 244 680,40	- 150 268,06	↓ -11
68170000	Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	491 546,70	321 072,16	↓ -35	272 217,39	- 48 854,77	↓ -15
TOTAL		14 296 801,35	14 340 618,49	↑ 0	14 507 082,50	166 464,01	↑ 1

Les amortissements, les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et d'intervention tout comme la dotation aux dépréciations ont précédemment été détaillés dans les sous-chapitres du bilan.

2. LES PRODUITS

En comptabilité générale, un produit se matérialise lors de la prise en charge par l'agence comptable des titres de recettes (factures clients) initiés par l'ordonnateur dès lors que l'octroi du droit est né.

a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
70621100	Drts de scolar aux diplômés nationaux - nationaux	6 254 127,03	6 697 596,45	↑ 7	6 657 739,59	- 39 856,86	→ 0
70621200	Drts de scolar aux diplômés nationaux - hors UE	-	1 156 129,66		1 171 026,33	14 896,67	
70621300	Droits des diplômés propres à chaque étab.	3 730 721,20	2 715 248,27	↓ -27	3 424 557,35	709 309,08	↑ 26
70622000	Financements hors contrats d'apprentissage	41 762,92	30 160,00	↓ -20	16 815,33	- 13 344,67	↓ -7
70624000	Prestations de formation continue	7 031 652,29	5 639 638,77		5 258 142,07	- 381 496,70	
70622100	Redevances	50 902,97	-	↑ 509	-	-	→ 0
70623100	Formation - contrat d'apprentissage	3 984 305,63	15 843 414,09		18 706 975,36	2 863 561,27	
70623300	Mobilité internationale	-	61 581,83		-	- 61 581,83	
70626000	Formation en apprentissage	10 754 515,13	-		-	-	↑ 18
70623200	Premier équipement pédagogique	13 500,00	14 500,00		13 000,00	- 1 500,00	
70623800	Autres	375,00	24 633,39		63 467,16	38 833,77	
70625000	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	68 526,00	102 804,58	↑ 50	31 575,42	- 71 229,16	↓ -69
70661000	Colloques	14 769,01	2 600,36	↓ -82	-	- 2 600,36	↓ -135
70662000	Prestations de recherche	729 741,97	1 316 803,36	↑ 80	904 782,00	- 412 021,36	↓ -31
70664000	Ventes de publications	-	2 214,42	↑ 22	1 848,14	- 366,28	↓ -17
70671000	Hébergement (CROUS)	66 218,32	87 406,65	↑ 32	93 501,66	6 095,01	↑ 7
70672000	Restauration (CROUS)	61 524,11	73 098,21	↑ 19	55 115,35	- 17 982,86	↓ -25
70681000	Prestations et travaux informatiques	900,83	1 035,83	↑ 100	60,00	- 975,83	↓ -94
70682000	Autres prestations de services	1 193 437,47	1 117 204,61	↓ -6	1 377 424,11	260 219,50	↑ 23
70820000	Commissions et courtages	220,00	-	↓ -100	-	-	→ 0
70830000	Locations diverses	69 729,37	85 335,81	↑ 22	78 427,74	- 6 908,07	↓ -8
70840000	Mise a disposition de personnel facturée	1 009 454,46	1 379 616,97	↑ 37	504 394,30	- 875 222,67	↓ -63
70850000	Ports et frais accessoires factures aux clients	-	33,00	→ 0	-	- 33,00	→ 0
70880000	Autres produits d'activités annexes	129 765,82	182 834,87	↑ 41	54 827,89	- 128 006,98	↓ -70
TOTAL		35 206 149,53	36 533 891,13	↑ 4	38 413 679,80	1 879 788,67	↑ 1

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

📌 Droits de scolarité (comptes 70621*)

Les droits de scolarité relatifs aux diplômes nationaux sont stables entre 2023 et 2024. Une hausse importante des diplômes propres à l'établissement est en nette augmentation (+26%), pour quasiment retrouver le niveau de 2022. Cette augmentation est en lien direct avec la diminution des produits à recevoir sur l'exercice (546 321,16 € en 2023 contre 65 000 € en 2024) car les factures ont été émises.

Il est à noter que les financements hors contrats d'apprentissage ainsi que les prestations de formation continue sont en baisse.

Les produits relatifs à l'apprentissage sont pour leur part en nette augmentation +2 839 313,21 € soit +18%.

De manière globale, l'ensemble des droits d'inscription tous types de formation confondue connaît une augmentation notable s'élevant à + 684 348,89 €.

📌 Autres prestations de services (compte 70682000)

Les autres prestations de services ont vu leur niveau s'élever (+260 219,50 €, soit +23%) suite à une mauvaise imputation des droits d'inscription de CY TECH MS pour 231 350 €.

A l'inverse, les deux postes en forte diminution sont les suivants :

Prestations de recherche (70662000)

Les prestations de recherche avaient vu leur niveau 2023 fortement en hausse principalement dû aux écritures d'inventaire, les produits à recevoir (+495 836,23 par rapport à 2022) sur les contrats et conventions.

En 2024, c'est de nouveau le cas, mais avec un effet inverse dégradant le montant total. En effet, on constate un delta de 381 149,08 € rien qu'avec les écritures d'inventaire, à savoir les PAR, PCA et les extournes liées aux écritures d'inventaires saisies l'année d'avant.

En 2024, la situation se présente de nouveau, mais avec un effet inverse qui entraîne une diminution du montant total. En effet, nous observons un écart de 381 149,08 €, généré uniquement par les écritures d'inventaire, à savoir les PAR, les PCA et les extournes liées aux écritures d'inventaire saisies l'année précédente.

Mise à disposition de personnel (70840000)

Après trois années consécutives en constante augmentation, les produits de mise à disposition de personnel sont fortement en diminution sur l'exercice 2024, -875 222,67 € soit -63%.

Le produit à recevoir saisi en 2023 pour la convention PETREL avec l'ENSEA n'a toujours pas été facturée depuis le second semestre 2020 (276 283, 00 €), une problématique de calcul subsistant.

Le reste de l'écart s'explique sur les mises à disposition relatives aux contrats et conventions de recherche qui ayant fait l'objet de PAR en 2023 n'ont également pas été facturés en totalité en 2024.

b. Subventions

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
74111000	Ministère de tutelle principal - SCSP	136 931 352,41	144 122 254,00	↑ 5	144 167 164,00	44 910,00	⇒ 0
74111200	Ministère de tutelle secondaire- SCSP	0,42	-	↓ -100	-	-	⇒ 0
74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	256 850,25	- 273 619,98	↓ -207	250 202,80	523 822,78	↑ 191
74121000	Autres ministères - SCSP	16 806,50	314 434,92	↑ 1771	- 78 439,61	- 392 874,53	↓ -125
74128000	Autres ministères - autres subventions	234 241,23	208 360,74	↓ -11	371 595,48	163 234,74	↑ 78
74131100	ANR Investissements d'avenir	8 945 603,43	8 852 935,11	↓ -1	14 889 096,88	6 036 161,77	↑ 68
74131200	ANR Hors investissements d'avenir	1 693 802,76	2 115 704,99	↑ 25	2 516 614,34	400 909,35	↑ 19
74420000	Subventions de la région	791 340,40	549 673,76	↓ -31	265 352,22	- 284 321,54	↓ -52
74430000	Subventions du département	181 121,67	- 98 510,16	↓ -154	76 072,19	174 582,35	↑ 177
74440000	Subv des communes et groupements de communes	77 229,08	108 506,50	↑ 40	118 762,03	10 255,53	↑ 10
74460000	Subventions union européenne	1 712 414,70	2 820 265,83	↑ 65	3 124 284,92	304 019,09	↑ 11
74470000	Subventions organismes internationaux financ. pu	580 965,93	960 802,67	↑ 65	742 402,07	- 218 400,60	↓ -23
74480000	Subv Aut entités publiques dont organismes pub.	975 060,47	1 424 877,65	↑ 46	1 823 483,81	398 606,16	↑ 28
74810000	Pdts versts liberatoires ouvrant droit exon. TA	1 180 784,23	1 087 727,00	↓ -8	1 247 706,04	159 979,04	↑ 15
74881000	Autre sub public	1 000,00	-	↓ -100	26 964,20	26 964,20	⇒ 0
74882000	Autre sub privé	839 846,73	884 418,75	↑ 5	1 500 094,05	615 675,30	↑ 70
	TOTAL	154 418 420,21	163 077 831,78	↑ 6	171 041 355,42	7 963 523,64	↑ 5

Trois variations à la hausse conséquentes sont relevées.

✚ Ministère de tutelle – autres subventions (compte 74118000)

Le compte a été déséquilibré en 2023 par les écritures d'inventaire, principalement les produits constatés d'avance (309 770,11 €), qui avaient été saisis de manière plus importante que les factures.

Les extournes permettent donc un rééquilibrage de ce poste de produits. De plus, une convention datant de 2020 avec la Préfecture de Région Ile de France relatif à la réalisation des études préalables au projet Campus des métiers et qualifications d'excellence « Campus Versailles » a fait l'objet d'un bilan financier final qui a été transmis en toute fin d'année 2023, entraînant l'émission d'une facture de 250 000 € en 2024. Cela a permis de percevoir le solde de 175 000 € en juin 2024, une avance de 30% selon la convention avait été perçue en début de projet.

✚ ANR Investissements d'avenir (compte 74131100)

Ce poste de produits connaît une hausse significative, atteignant + 6 036 161,77 € soit une augmentation de 68%. Cette évolution concerne les projets d'investissements d'avenir soutenus par l'ANR, tels que l'INEX, NCU, DEMOES, CY GENERATION ou encore IDEES. Les produits réalisés sont le reflet des dépenses en 2024 sur ces mêmes projets, représentant + 4 356 215,51 €. De plus, un produit à recevoir de 1 311 013,60 € a été comptabilisé, en lien avec l'ensemble des autres projets en cours.

✚ Autres subventions privées (compte 74882000)

Au cours de l'année écoulée, les principaux produits concernent entre autres, une convention de reversement avec le Campus CYBER dans le cadre du projet AMI CMA « TAL-CYB », des contrats de collaboration de recherche dans le cadre de l'appel à projet CIREX avec la Fondation Léonie Chaptal, VINCI CONSTRUCTION ou encore VCSP RESEAUX France, une convention pour le financement d'un doctorant dans le cadre du DIM Math Innov avec la Fondation sciences mathématiques de Paris, une convention de rétrocession avec l'Agence universitaire de la francophonie ou encore une convention de partenariat avec l'université d'Arizona. L'impact global de ces accords s'élève à +701 045,94 € par rapport à 2023.

Les trois comptes en diminution sont détaillés ci-dessous :

✚ Autres ministères – SCSP (compte 74121000)

Ce poste de produits est en diminution certaine, car aucun titre de recettes n'a été émis sur l'exercice 2024, alors qu'en 2023, une subvention pour la structuration du pôle universitaire d'innovation nous avait été accordée. Seules les écritures d'inventaire (produits à recevoir à hauteur de 141 071,97 € et produits constatés d'avance pour 62 632,36 € sur contrats et conventions) ont impacté ce compte en 2024.

✚ Subventions de la région (compte 74420000)

Les subventions liées à la mobilité étudiante n'ont d'impact sur les produits qu'après la réalisation effective des dépenses. Par conséquent, les retards dans le versement des bourses aux étudiants ou dans l'émission des factures ont eu une incidence sur le compte des produits.

De plus, nous observons un écart de – 146 385,11 €, généré uniquement par les écritures d'inventaire, à savoir les PAR, les PCA et les extournes liées aux écritures d'inventaire saisies l'année précédente.

✚ Subventions organismes internationaux financ. publ (compte 74470000)

La diminution de ce poste s'explique principalement par la réduction du produit lié à la convention avec Zhejiang University of Science and Technology (ZUST), qui s'élève à -241 172,00 € en 2024 par rapport à 2023. Il convient cependant de souligner qu'au cours de l'exercice précédent, des ajustements de facturation avaient été opérés.

c. Autres produits de gestion courante

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
75110000	Redevances pour concessions, brevets, licences, ..	-	-	⇒ 0	25 200,00	25 200,00	⇒ 0
75160000	Droits d'auteur et de reproduction	- 101,63	529,31	↓ -621	106,30	- 423,01	↓ -80
75200000	Revenus des immeubles non aff aux activ de l'ets	14 775,74	3 453,22	↓ -77	-	- 3 453,22	↓ -100
75411000	Dons manuels	-	-	⇒ 0	7 795,94	7 795,94	↑ 779
75712000	Taxes affectées CVEC	975 549,83	1 444 143,76	↑ 48	1 526 441,43	82 297,67	↑ 6
75770000	Produits des cessions d'éléments d'actif	7 382,68	-	↓ -100	18 150,00	18 150,00	↑ 181
75780000	Autres produits spécifiques	-	26 023,22	↑ 26	243 248,99	217 225,77	↑ 2765
75830000	Pdts gest° provenant annul paiement exc. ant.	302 059,42	344 243,61	↑ 14	255 623,79	- 88 619,82	↓ -26
75840000	Autres produits contentieux	-	18 432,71	↓ -100	248,57	- 18 184,14	↓ -101
75861000	Gains change op. fonctionnement décaissem	2 567,67	93,83	↓ -2837	234,35	140,52	↓ -350
75882000	Autres produits	1 325 733,69	765 636,21	↓ -273	919 495,05	153 858,84	↑ 20
TOTAL		2 627 967,40	2 602 555,87	↓ -1	2 996 544,42	368 788,55	↑ 15

Parmi ces autres produits de gestion courante on observe que les trois comptes ayant eu les plus grandes variations sont :

✚ Autres produits spécifiques (compte 75780000)

La forte progression de ce compte, +217 225,77 € s'explique :

- Par les recettes exceptionnelles liées aux déclarations de personnel permanent dans les projets européens. Sur 2024, ces recettes s'élèvent à 124 306,68 €
- Par le remboursement de la FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) de 78 519,96 € suite à leur examen de contrôle de la déclaration 2023
- Le solde de la convention FACLAB avec la Région IDF pour 28 413,77 €

✚ Autres produits (75882000)

Les autres produits se retrouvent en nette augmentation de +153 858,84 €. L'explication se trouve dans le titre de recettes émis envers l'entreprise DONATO relatif à la refacturation des fluides (eau et électricité) pendant les travaux de la MIR des Chênes, avec en rattrapage les années 2021 à 2023, impactant le compte à hauteur de 142 307,96 €.

✚ Contribution de vie étudiante et de campus CVEC (75710000)

En lien avec les droits d'inscription nationaux puisque c'est en fonction du nombre d'étudiants inscrits que le produit de la CVEC se calcule, il est en augmentation de 82 297,67 € par rapport à 2023.

Les deux versements annuels d'un montant total de 1 526 441,43 se décompose comme suit :

- Janvier 2024 : 769 050,00 € acompte 2023/2024
- Juillet 2024 : 757 391,43 € solde 2023/2024

✚ Annulation de charges sur exercice antérieur (75830000)

Une utilisation plus fidèle de ce compte, comme pour le compte 65830000, permet une meilleure application des annulations réelles de dépenses sur exercices antérieurs, ce qui explique sa baisse de 88 619,82 € par rapport à l'année précédente.

Il est à noter, toutefois, qu'en 2024, 570 724,66 € d'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs ont été saisis, dans le cadre d'un processus de nettoyage pour garantir la qualité comptable. Etant donné leur ancienneté de 2017 à 2022, leur effet sur le compte de résultat a été neutralisé par un transfert vers le compte de report à nouveau (compte 11000000).

d. Produits financiers

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
76210000	Revenus des titres immobilisés	5 146,88	4 106,25	↓ -20	4 117,50	11,25	⇒ 0
76600000	Gains change op. financières décaissement	934,17	2 650,72	↓ -41	1 108,33	- 1 542,39	↓ -58
76720000	Produits nets sur cess ^o valeurs mobil. de plac	-	5 000,00	⇒ 0	-	- 5 000,00	↓ -100
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		6 081,05	11 756,97	↑ 93	5 225,83	- 6 531,14	↓ -56

Le niveau des produits financiers se retrouve à celui équivalent de 2022, puisqu'en 2023 il avait été impacté par l'augmentation exceptionnelle liée à une opération de réduction de capital de 5 000 € suite au départ du concours avenir.

e. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Compte général	Désignation du compte général	2022	2023	% dif. 2022-23	2024	Différence absolue 2023-24	% dif. 2023-24
78130000	Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	7 183 692,26	7 435 914,29	↓ -40	7 592 210,74	156 296,45	↑ 2
78151000	Reprises sur prov pour risques charges de fonct	822 319,00	1 421 598,00	↓ -16	1 394 948,46	- 26 649,54	↓ -2
78170000	Reprises dépréciations des actifs circulants	517 021,04	491 546,70	↑ 100	321 072,16	- 170 474,54	↓ -35
TOTAL		8 523 032,30	9 349 058,99	↑ 10	9 308 231,36	- 40 827,63	⇒ 0

Les comptes de reprises sur amortissements, dépréciations et provisions est stable.

Comme pour les amortissements, les comptes de reprises (78*) sont détaillés dans les sous-chapitres du bilan.

VI. EFFECTIFS

Tableau des effectifs 2024 (suivant le tableau 1 des états réglementaires)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat (en ETPT)		Emplois financés sur ressources propres (en		Global		Variation
			2023	2024	2023	2024	2023	2024	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	671	666			671	666	0,99%
		CDI	20	21			89	93	1,04%
	Non	CDD	191	198	69	71	410	429	1,04%
		S/total EC	882	886	220	230	1 171	1 187	1,01%
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0	0			0	0	0,00%
BIATSS	Permanents	Titulaires	401	398			401	398	-0,99%
		CDI	48	51	53	53	101	104	1,03%
	Non	CDD	185	183	200	263	385	446	1,16%
		S/total Biatss	634	632	253	316	887	948	1,07%
Totaux			1 516	1 518	541	617	2 057	2 136	1,04%
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 659	1 662					